Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 rabiaa II 1442
8 Décembre 2020

N° 90

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2726**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2741**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2749**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2751**
Avis aux créanciers..... **2756**
Convocations
Sociétés anonymes **2756**
Autres sociétés **2762**
Divers
Avis au public..... **2763**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Société des Services Nationaux et des Résidences **2764**
Bilan du Conseil National d'accréditation « TUNAC » **2768**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Dissolution anticipée et nomination d'un liquidateur

SMVDA ESSALAM SA

Siège : 157 rue 4883 Esijoumi 2052

TVA : 0497529L-N-M-000

P.V.A.G.E

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 31/8/2020, enregistré à la recette des finances Sidi Hssine Sijoumi le 01/9/2020 quittance n°M056585 sous le n°20502161 dont un exemplaire a été déposé au RNE le 5/11/2020 sous le n°2020102109, il a été décidé ce qui suit :

- Dissolution anticipée de la Société.

- Nomination d'un liquidateur Mr Abdelmajid Zouaoui.

Toute opposition éventuelle doit être adressée au siège social dans un délai d'un mois à partir de la publication au JORT.

2020T01181SANB2

---

1. Mise à jour des statuts

2. Ratification de la nomination d'un administrateur

3. Désignation de la société d'expertise comptable «Expert Partners» en qualité de Co-Commissaire aux comptes

4. Renouvellement du mandat de la société d'expertise comptable «Conseil Audit Formation» en qualité de Co-Commissaire aux comptes

5. Dépôt des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019

6. Dépôt du rapport général, du rapport spécial et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes

Société «BONNA TUNISIE SA»

Identifiant unique : 0001901K

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 - Mégrine

Capital : 19 779 375 DT

1/ Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire, tenue le 6 août 2020, et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 14 Août 2020 sous le n°20702677, quittance n° M045846, il a été décidé de :

- De mettre à jour l'article 2 «objet» des statuts

- De mettre à jour les statuts conformément aux dispositions de la loi 2018-52 et la loi 2019-47

2/ Suivant les procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale ordinaire, tenues le 6 août 2020 et le 1er octobre 2020, et enregistrés à la recette des finances de Mégrine respectivement le 14 Août 2020 sous le n° 20702678, quittance n°M045847 et le 28 octobre 2020 n°20704045, quittance n°M058688, il a été décidé de :

- D'approuver les états financiers individuels et les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- De ratifier la nomination faite par le Conseil d'administration dans sa réunion tenue le 6 Août 2019 de Madame Nermine Safraou en qualité d'administrateur,

- De désigner la société d'expertise comptable «Expert Partners» représentée par Monsieur Salah Meziou en qualité de Co-Commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2020, 2021 et 2022,

- De renouveler le mandat de la société d'expertise comptable «Conseil Audit Formation» représentée par Madame : Abir Matmti en qualité de Co-Commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Une copie de ces documents accompagnés des états financiers individuels, des états financiers consolidés de l'exercice 2019, des rapports des commissaires aux comptes, ont été déposés au Registre National des entreprises en date du 27 novembre 2020 sous le n°2020112900.

2020R02667SANB2

Notice Légale

Amen Bank

Société anonyme au capital social de 132 405 000 Dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V – 1002 Tunis-

Identifiant Unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Notice légale Mise à la Disposition du Public à l'Occasion de l'Emission et l'Admission au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse de OBLIGATAIRE Subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 »

de 80 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 100 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
Catégorie A pour un montant global maximum de 15 MDT	**5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.**	**9%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**	**A travers le rachat d'Obligations en Bourse, après une durée minimale de détention de 1 an, auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 150 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques.**
Catégorie B	**5 ans**	**9,2% et/ou TMM+2,5%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**	
Catégorie C	**7 ans dont 2 ans de grâce**	**9,4% et/ou TMM+2,75%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année**	

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuelle défini par la clause de subordination

1 Renseignements relatifs à l'émission :

1.1 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme Obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **28/10/2020**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 100 Millions de dinars, et ce, selon les conditions suivantes :

a.	Montant de l'emprunt obligataire subordonné	: 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars. La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 15 000 000 DT (150 000 obligations subordonnées).
b.	Nominal de l'obligation subordonnée	: 100 dinars par Obligation;
c.	Forme d'Obligation subordonnée	: les obligations subordonnées sont nominatives ;
d.	Prix d'émission	: 100 dinars par Obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
e.	Taux d'intérêt	: Catégorie A:9% brut par an; Catégorie B:9,2% et/ou TMM+2,5% brut par an au choix du souscripteur ; Catégorie C : 9,4% et/ou TMM+2,75% brut par an au choix du souscripteur.
f.	Durée	: 5 ans pour les catégories A et B, et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ;
g.	Amortissement	: Les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C.
h.	Amortissement anticipé par rachat en Bourse	L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation. Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés. Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû). L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et au nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

1.2 Renseignements relatifs à l'opération :

Montant nominal de l'emprunt subordonné :

L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » est d'un montant de 80 000 000 dinars susceptible d'être porté à 100 000 000 dinars divisé en 800 000 obligations subordonnées susceptible d'être portées à 1 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt «AMEN BANK 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt subordonné :

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 80 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 100 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent à 440 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 55 000 DT, les frais de la BVMT sont de 33 250 [1] DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 73 472 [2] DT les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies…etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 608 722 [3] DT et un produit net de l'emprunt de 79 391 278DT..

1.3 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **12/02/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (100 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 80 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/02/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26/02/2021**avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

1.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020**auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

1.5 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

✦ Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

✦ Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

---

[1] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendra au 4ème trimestre 2020.

[2] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 18,75% pour la catégorie A taux fixe, , 20,313% pour la catégorie B taux fixe, 20,313% pour la catégorie B taux variable et 20,313% pour la catégorie C taux fixe, 20,313% pour la catégorie C taux variable. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 80 000 000 DT.

[3] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 80 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2. Caractéristiques des titres émis :

2.1 Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt subordonné : « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par AMEN BAK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

2.2 Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

2.3 Date de jouissance des Intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/02/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **12/02/2021**et ce, même en cas de prorogation de cette date.

2.4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie Ad'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **9%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,5%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.
- Taux fixe: Taux annuel brut de **9,2%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Février** de l'année N-1 au mois de **Janvier** de l'année N.
- Taux fixe: Taux annuel brut de **9,4%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

2.6 Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **12/02**de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **12/02/2026**pour les catégories A et Bet le**12/02/2028**pour la catégorie C**.**

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 80 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de **4 050 000 dinars** si l'emprunt subordonné était souscrit à hauteur de 15 000 000 dinars dans la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations catégorie seront détenues jusqu'à l'échéance).

Le montant total des intérêts serait de **22 080 000 dinars** si l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux fixe de 9,2%.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable (TMM+2,5%), le montant des intérêts s'élèverait à **23 136 000 dinars** (en considérant un taux nominal de **7,140%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de **37 600 000 dinars** si l'emprunt subordonné était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C au taux fixe de 9,4%.

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie C à taux variable (TMM+2,75%), le montant des intérêts s'élèverait à **39 560 000 dinars** (en considérant un taux nominal de **7,14%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020, à titre indicatif).

2.7 **Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le**12/02/2026** pour les catégories A et B et le**12/02/2028**pourla catégorie C.

2.8 Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce après une durée minimale de détention d'un an et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par l'émetteur est de 150 000 obligations subordonnées avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et au nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

2.9 Taux d'intérêt nominal :

: Pour la catégorie A : Un taux fixe de 9% brut l'an.

: Pour la catégorie B : Un taux fixe de 9,2% brut l'an et/ou

Variable (TMM+2,5%), soit 9,64%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020) majorée de 2,5% (à titre indicatif).

: Pour la catégorie C : Un taux fixe de 9,4% brut l'an et/ou Variable (TMM+2,75%), soit 9,89%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020) majorée de 2,75% (à titre indicatif).

2.10 Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

2.11 Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **12/02**de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **12/02/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **12/02/2022** pour les catégories A et B et le **12/02/2024** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.12 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9%** l'an pour la catégorie A, de **9,2%** l'an pour la catégorie B et **9,4%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2020(à titre indicatif), qui est égale à **7,14%** ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,64%**pour la catégorie B et **9,89%** l'an pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,5%**pour la catégorie B et **2,75%** l'an pour la catégorie C, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

2.13 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » seront émises selon trois catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;
- Une Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A **(à moins que ces obligations subordonnées n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$Duration=(\Sigma t*Ft/(1+i)t)/ \Sigma Ft/(1+i)t$

Où : T est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,690** années pour la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations sont détenues jusqu'à l'échéance), de **2,684** années pour la catégorie B et **4,151** années pour la catégorie C.

2.14 Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF . Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.15 Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.16 Notation :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

2.17 Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

(cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées page 21).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

2.18 Organisation de la représentation des obligataires :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.19 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3. Renseignements généraux :

3.1 Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.2 Marché des titres :

A fin Novembre 2020, il existe dix (10) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- AMEN BANK Subordonné 2008: émis en 2 catégories:
  - Catégorie A: 15 ans: 6,5%;
  - Catégorie B: 20 ans: 7%;
- AMEN BANK Subordonné 2009: émis en 2 catégories:
  - Catégorie A: 15 ans: 5,45%;
  - Catégorie B: 15 ans : TMM+0,85%.
- AMEN BANK Subordonné 2010:émis à TMM+0,85%; 15 ans.
- AMEN BANK Subordonné 2011: émis sur 10 ans à deux taux : 6,10% et/ou TMM+1%
- AMEN BANK Subordonné 2012 : émis sur 10 ans à deux taux 6,25% et/ou TMM+1,30%.
- AMEN BANK Subordonné 2014 :
  - Catégorie B: 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,45% et/ou TMM +2,05%.
- AMEN BANK Subordonné 2016 : émis en 2 catégories :
  - Catégorie A: 5 ans: 7,4% et/ou TMM+2,0%.
  - Catégorie B: 7 ans avec 2 ans de franchise : 7, 5% et/ou TMM +2,15%.
- AMEN BANK Subordonné 2017-01 : émis en 3 catégories :
  - Catégorie A: 5 ans: 7,4% et/ou TMM+2,0%.
  - Catégorie B: 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,55% et/ou TMM +2,2%.
  - Catégorie C: 7 ans In Fine : 7,7% et/ou TMM +2,3%
- AMEN BANK Subordonné 2017-02 : émis en 5 catégories :
  - Catégorie A: 5 ans: 7,5% (amortissement trimestriel).
  - Catégorie B: 5 ans: 7,55%.
  - Catégorie C: 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,75%
  - Catégorie D: 7 ans In Fine : 7,95%
  - Catégorie E: 7 ans à coupon unique : 7,98%.
- AMEN BANK Subordonné 2020-02 : émis en 2 catégories :
  - Catégorie A: 5 ans: 9,5% et/ou TMM+2,75%(Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1ére année et Intérêts Trimestriels à partir du 1er trimestre).
  - Catégorie B:5 ans: 9,75% et/ou TMM+2,95% (Amortissement et Intérêts In Fine).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2020-3 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

3.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

1. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

4.1 Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur.

Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination telle que défini dans le paragraphe «Rang de créance»)**.

4.2 Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

4.3 Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonnée :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF et du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le **20/01/2021.**

La présente note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès frais auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard **20 janvier 2021**.

2020R02670SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société Nouvelle des accumulateurs «NOUR»

Société anonyme

Au capital de 12.200.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse km 6 -2033 Mégrine

RC n° : B2478702007

M.F : 1027384F/A/M/000

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10/9/2020 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 9/10/2020 sous le numéro n°20505513 quittance numéro 7038. Il a été décidé d'augmenter le capital de la société Nouvelle des accumulateurs «NOUR» de 10.500.000 dinars à 12.000.000 dinars, soit une augmentation de 1 million cinq cent mille dinars (1.500.000dt) en numéraire divisé en 150.000dt actions nouvelles d'une valeur nominale de (10) dinars, souscrite et libérées en totalité à la souscription.

- Le montant a été versé au compte bancaire n°1010645231744578837 à la STB Agence Mégrine.

- Modification de l'article 6 des statuts de manière corrélative et concomitante.

- La déclaration de souscription et de versement se fait devant le receveur de la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 26/11/2020 et enregistrée le même jour sous le n°20806835 quittance n°8554.

- Dépôt de deux copies des documents suivants au Registre National des Entreprises de Tunis le 30/11/2020.

* La déclaration de souscription et de versement.

* La liste de souscripteurs et états de versement.

* Le PV de l'assemblée générale extraordinaire du 10/9/2020.

2020R02673SANB2

Dépôt des états financiers relatifs à l'exercice 2019

SOCIETE IMMOBILIERE ET COMMERCIALE «SIMCO»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 dinars

Siège social : 5 Route de l'Hôpital Militaire - Bab Saadoun 1005 Tunis

Identifiant unique : 487532A

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de la Charguia - Tunis, le 19 novembre 2020, sous le n°20708733 - quittance n°M112781, un exemplaire dudit procès-verbal, du rapport du commissaire aux comptes et des états financiers ont été déposés au Registre National des Entreprises le 25/11/2020 sous le n°2020111884.

2020R02674SANB2

Nomination du Directeur Général

Société Tunisienne des Emballages Modernes «STEM»

Société anonyme

Au capital de 9.639.917 Dinars

Siège social : 1, Rue de papier Mégrine Riadh 2014

MF : 11826 XAM000

En vertu du PV du conseil d'administration du 30 novembre 2020 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02 décembre 2020, enregistrement n°20404724, Quittance n°M064459, il a été décidé ce qui suit :

La nomination de Mr Abderraouf Bouguerra en tant que directeur général de la société pour les exercices 2020-2021 et 2022.

Deux exemplaires des PV ci-dessus cités ont été déposés au bureau du Registre National des entreprises Ben Arous en date du 3/12/2020 sous le numéro 2020116027.

2020R02685SANB2

Réunion du conseil d'administration

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE - GROUPE BPCE INTERNATIONAL

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V 1001 Tunis

RC : B 152691996

Matricule fiscal : 12357/S/A/M

En vertu de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 avril 2020 de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE International, enregistrée le 5/9/2020 n°20802542 déposé au Registre National Des Entreprises - RNE en date du 01/02/2020 sous le n°2020114840 il a été décidé ce qui suit :

1. La désignation de M Mohamed kallala au poste de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2023 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2. La nomination de M. Boris Joseph en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3. La recomposition des comités proposée, à savoir CR, CPAI, CNR, et ce pour la durée du mandat des administrateurs, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir

en 2023 à l'effet de statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

2020R02688SANB2

SOCIETE BRICORAMA TUNISIE SA

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : rue du Lac d'Annecy, immeuble Al Karama Holding, 1053 Tunis les Berges du Lac

I.U : 0999538/D

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société du 28/9/2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis en date du 9/10/2020 sous le numéro 20805522 sous le numéro 7050 déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 296841, Mr Moulahi Lamine a été nommé Directeur Général de la société.

2020R02693SANB2

SOCIETE BRICORAMA TUNISIE SA

Au capital de 10.000.000 DT

Siège social : rue du Lac d'Annecy, immeuble Al Karama Holding, 1053 Tunis les Berges du Lac

I.U : 0999538/D

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BRICORAMA TUNISIE en date du 28/8/2019, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 9/9/2019 sous le numéro 9706613, reçu numéro MO85167 déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 296841, le siège social de la société est transféré de : route de Bizerte, km 16 -2022, Kalaat Andalous - Ariana, au siège de la société Gammarth Immobilière, immeuble Al Karama Holding, 3ème étage, rue du lac d'Annecy, passage du Lac Malawy, les Berges du Lac - 1053 Tunis.

2020R02694SANB2

Nomination du commissaire aux comptes

TUNISIA HOTEL PROPERTIES

Société anonyme

Au capital de 158 242 950 Dinars

Siège social : Rue du Lac Annecy - Immeuble ADONIS 1053 Les Berges du Lac

RNE : 0898281 L

MF : 898281 L/A/M/000

CNSS : N°25306892

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 26 novembre 2019 sous le numéro 19708813 quittance numéro M112556, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 16/11/2020 sous le n°2020107192.

Les actionnaires ont décidé de nommer : Le cabinet KPMG TUNISIE représenté par M Dhia Bouzayen comme commissaire aux comptes. Et ce pour les trois années 2019, 2020 et 2021.

2020402553SANB2

Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes

TUNISIA HOTEL PROPERTIES

Société anonyme

Au capital de 158 242 950Dinars

Siège social : Rue du Lac Annecy - Immeuble ADONIS

1053 Les Berges du Lac RNE : 0898281L

MF : 898281L/A/M/000

CNSS : N°25306892

1 En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 01 juin 2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 27 août 2020 sous le numéro 20704469 quittance numéro M059255, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 16/11/2020 sous le n°2020107192.

1- Les actionnaires ont décidé de nommer en qualité d'Administrateur :

- M Mohamed Ali Mabrouk

- M Ismail Mabrouk

- M Mohamed Marwan Mabrouk

- M Mohsen Zerelli

2- Les actionnaires ont décidé de nommer :

La société Audit Conseil et Organisation ACOR représentée par M Hichem Besbes comme commissaire aux comptes.

Et ce pour les trois années 2020, 2021 et 2022.

2020402554SANB2

COWATER INDUSTRY

Siège social : 72 rue de Syrie Tunis CP1002

MF : 437750 G/A/M/000

RC : N°B156431998Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 15-3-2019, enregistré le 10/3/2019 à la recette des finances bureau Nelson Mandela de Tunis sous le n°19501006 quittance n°32561 il a été décidé :

- La réduction du capital par absorption des pertes d'un montant de 64600DT.

- L'augmentation du capital de 351.000 dinars comme suit : par conversion de créances de 350 000DT et 1000DT en numéraire.

- Le capital social est fixé à 626 400.000 dinars divisé en 6264 actions nominatives de 100 dinars chacune.

- L'approbation de la liste des actionnaires et l'état des souscriptions et de versement.

- La mise à jour du statut.

Deux exemplaires du PV de l'AGE ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 02/5/2019 sous le n°201921337.

2020402562SANB2

COWATER INDUSTRY SA

Au capital de 626.400DT

72 rue de Syrie Tunis CP1002

MF : 437750G/A/M/000

CNSS : 207202/10

RC : N°B156431998Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 12-10-2020, enregistré le 23/10/2020 à la recette des finances bureau Nelson Mandela de Tunis sous le n°20802726 quittance n°M060908 il a été décidé :

- L'approbation des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2019.

- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour une période de 3 ans (2021, 2022 et 2023) et jusqu'à la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, la société C.N.B.A. pour une période de 3 ans (2021, 2022 & 2023).

Un exemplaire du PV de l'AGO a été déposé au registre national des entreprises le 02/11/2020 sous le n°202093884.

2020402564SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

TUNISIA STEEL PIPE S.A.

Capital social : 4.478.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm-Cité Jardins Le Belvédère 1002 Tunis

Identifiant unique : 1220989N

- Augmentation de capital social d'un montant de : 2.122.000 dinars en numéraire par conversion de créances certaines liquides et exigibles à libérer totalement lors de la souscription. Le capital sera porté de 4.478.000 dinars à 6.600.000.

- Dépôt provisoire : Le projet de l'augmentation qui a fait l'objet du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29/12/2018 enregistré à la recette des finances cité Mahrajene le 25/10/2019 sous le numéro 19506589 quittance n°M90356 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 28/10/2020 sous le numéro AC 011702020

- Nombre d'actions à souscrire : 21 220 actions d'une valeur nominale de 100 dinars chacune à libérer totalement lors de la souscription par conversion de créances qui sera réservée à la société Hochma International LTD.

- Délais de souscription : 15 jours à compter de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2020402568SANB2

Notice d'augmentation du capital

Dénomination sociale : Société Hôtelière PORT PRINCE

Forme juridique : Société anonyme

Identifiant Unique : 510785 J

Matricule CNSS : 00142289 87

Objet social : L'acquisition, la construction, l'aménagement et l'exploitation de tout établissement à caractère hôtelier et touristique,

Capital social : 41.142.300,000 Dinars

Durée : 99 ans,

Siège social : Immeuble SETCAR GP 1 Km 13 Ezzahra 2034, Ben Arous,

Montant de l'augmentation du capital : Trois million (3.000.000,000) Dinars Tunisiens en numéraires, à libérer du quart (1/4) lors de la souscription,

Délai d'exercice de la souscription : 15 jours de la date de parution de la présente notice sur le JORT avec possibilité de clôture anticipée.

PV de l'AGE : Daté du 30/9/2020, enregistré le 23/11/2020 à la recette des finances de Boumhel sous le n°20502683 Quittance n°047305.

Dépôt du PV de l'AGE :

Le 24/11/2020 sous le n°AC021882020 auprès du centre National du Registre des Entreprises.

Nombre d'actions à émettre : Trente Mille (30.000) actions en numéraires de 100 dinars l'action sans primes d'émission et libérables du quart (1/4) par les Sociétés Amwell Capital Ventures et le nouvel actionnaire Oil Field Services.

Compte indisponible : 07503007334060198544 ouvert auprès de l'Amen Bank Agence La Charguia.

2020402576SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination d'une gérante

SARL SIMITHU

1, Rue Béchir El Metheni 2037 El Menzah 8

MF : 0045702 T-A-M-000

Sécurité sociale 92417-73

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/10/2020 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 16/10/2020 sous le numéro 20705273 quittance Numéro M091917 dont une copie de ce procès-verbal a été déposée au registre national des entreprises le 4/11/2020 sous le n°20209966T la totalité des associés de la société ont décidé à l'unanimité de nommer Mme Susanne Zaghdoudi née Melle Gérante de la société avec tous les pouvoirs pour la gérer et ce pour une durée indéterminée.

2020T01184SRLB2

Consulting Management Organisation "CMO"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1000 Dinars

MF : 1253324E/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2017 enregistré à la recette des finances, Cité Mahrajène Tunis le 26/01/2017 sous le n°1780056, quittance n°8138, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance Tunis le 24/02/2017, sous numéro 201710072 l'assemblée générale approuve :

- Le transfert du siège social au 05 rue de la Banque 1000 Tunis.

2020T01185SRLB2

Société "SAMI" de promotion immobilière

SARL Capital : 1.000.000DT

Identifiant unique : N°0719116C

Immeuble BABEL Bloc E Montplaisir Tunis

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2020, enregistré à la recette des finances de Carthage Tunis le 29 septembre 2020 sous le n°20804179 quittance n°MO70201, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 11 novembre 2020 sous le numéro 2020105555. Il a été décidé la nomination de Monsieur Adel Letifi Gérant de la Société en remplacement de monsieur Riadh Karoui.

2020R02695SRLB2

Cession des actions

Nomination d'un nouveau gérant

SOCIETE MOHAMED B SALAH DE COMMERCE EN GROS

Société à responsabilité limitée

Mat fiscal N° : 1353545Y/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22/10/2020 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Médenine le 22/10/2020 sous le numéro d'enregistrement 20803009, quittance n°M078628 dont un exemplaire a été déposé auprès du Centre National du Registre des Entreprises Médenine.

Il a été décidé :

1. La cession de Mr Mohamed Ben Salah Zagrouba a cédé 500 parts sociales en numéraire à Mr Mahdi Ben Belgacem Filali.

2. Nomination de Mr Mahdi Ben Belgacem Filali gérant de la société.

2020X01737SRLB2

Avis

En vertu d'un P.V de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23/11/2020, et enregistré à la recette des actes des sociétés le 27/11/2020 sous le n°20806874, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 01/12/2020 sous le n°2020114743, il a été décidé par la société de promotion immobilière Imen, société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°529053 Y, ayant son siège social à la résidence Bochra au rez-de-chaussée n°6 El Manar Tunis, qu'elle informe le public qu'elle a désigné le cabinet de son avocat maître Kamel Hedhily se trouvant à la route touristique résidence «Salim Center» premier étage n°11, Sousse, en tant que domicile élu pour recevoir toutes les correspondances officielles qui lui sont adressées.

2020402544SRLB2

Nomination de Gérant

SOCIETE SIDI SALEM

Société à responsabilité limitée

Au capital de 300 000 Dinars

Siège social : 47, Avenue Farhat Hached - Tunis

Identifiant Unique (RNE) : 1374487 W

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/11/2020 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 13/11/2020 sous le n°20803873, Quittance n°74359, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises (RNE) le 20/11/2020 sous le n°2020109983, M. Sami Mhiri a été nommé nouveau gérant de la société pour les années 2020-2021-2022 avec les pouvoirs les plus étendus sauf exception par la loi ou par l'assemblée générale ci-haut indiquée.

2020402556SRLB2

SOCIETE INDUSTRIELLE D'ENGRAIS MODERNE

S.A.R.L. au capital de 200.000 dinars

9, Rue 7218 Lotissement Kamoun - Soukra

M.F : 0505576 S

Par procès-verbal en date du 12 Février 2018 et enregistré à la recette d'Ariana le 21 février 2018, E 18701568 - Q 2394, et dont deux copies sont déposées au Registre National des Entreprises le 9 Novembre 2020 sous le numéro 2020103753, les Associés de la Société Industrielle d'Engrais Moderne «S.I.E.M.» ont décidé d'étendre les pouvoirs du gérant Monsieur Hédi Boussarsar pour signer les actes de crédits auprès les institutions financières, donner en hypothèque les immeubles propriété de la société, vendre et acheter les immeubles nécessaires à l'activité de la société. Ainsi l'article 15 des statuts s'étend aux pouvoirs ci-dessus énumérés.

2020402561SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Assemblée générale extraordinaire

YOUR MAGHREBIAN TRADE CONNECTION

SUARL

Siège social : 46 Rue du Mercure Zone industrielle 2034 Ben Arous

Identifiant Unique : 1102146R

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 18-11-2020, dont le PV est enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina sous le n°20503726 quittance n°M051511 en date du 20-11-2020, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°2020115937 en date du 3-12-2020 : il a été décidé et approuvé ce qui suit :

- Approbation de l'augmentation de capital de la société de 100.000,000 dinars à 800.000,000 dinars par un apport en numéraire de 705.000,000 dinars et un apport en nature de 95.000,000 dinars.

- Approbation des nouveaux associés suivants : La société Agri Business Company «Sidi Daoud» représentée par son Président Directeur Général Monsieur Ezzedine Bellagha, Monsieur Adam Bellagha et Madame Lynda Bellagha.

- Approbation du changement de la forme juridique de la société d'une SUARL en une SARL.

- Approbation de la nomination de Monsieur Adam Bellagha co-gérant de la société pour une durée indéterminée, dont ses pouvoirs seront fixés ultérieurement.

- Approbation des modifications des statuts.

- Pouvoirs aux fins de publicité et d'enregistrement.

2020R02690SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 23/11/2020, enregistré à la recette des finances Rue d'Algérie, Jendouba le 24/11/2020, sous le n°20201819 reçu n°MO39008, Monsieur Issam Ben Med Salah Chihi a vendu à Monsieur Nidhal Ben Mourad Hamdi, la totalité du fonds de commerce de boulangerie, et ce avec toutes ces composantes matérielles et morales, sis à l'avenue du Maghreb Arabe, Cité Bourchadette, Jendouba Nord, Immeuble Bechir Souli, gouvernorat de Jendouba. Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur, à l'adresse du fonds précité sis à l'avenue du Maghreb Arabe, Cité Bourchadette, Jendouba Nord, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT. La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 3/12/2020.

2020T01176FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 17-11-2020, enregistré à la recette des finances Hammamet le 27-11-2020, sous le n°20205090, Quittance n°M106649, Mme. Hanen Ferchichi titulaire de la CIN n°05430949, IU : 1633630C, a vendu à la STE ILE BOURBON sarl en cours de constitution représntée par son gérant Mohamed Hédi Raies, titulaire de la CIN n°06327418, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour salon de thé et restaurant, sis à cité El Wafa. Résidence BAYA Route de Hammamet Mrazga Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cet avis au JORT auprès du maitre Mr. Thameur Bargui à son cabinet sis à la Rue 18 Janvier imm. STB Grombalia.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et Chourouk en date du 02-12-2020.

2020T01178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 26-11-2020, enregistré à la recette des finances av. de France Nabeul le 30-11-2020, sous le n°20203785, Quittance n°M064396, Mr. Rabie Mhedhbi titulaire de la CIN n°06414140, a vendu à Khouloud Skander, titulaire de la CIN n°09821046, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matérielles et morales exploité pour lavage Automobile, sis à n°40 Av. Bir Challouf Nabeul.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours dés l'apparition de cet avis au JORT auprès de l'acheteuse à l'adresse suivante : N°40 Av. Bir Challouf Nabeul.

Cette annonce a été publiée aux journaux «le Quotidien» et «Chourouk» en date du 02-12-2020.

2020T01179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé et légalisé le 26/11/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 27/11/2010 sous quittance n°68424 enregistrement n°20205013 et en vertu d'une procuration accordée par Mme Monique Pizano légalisée au consulat Tunisien à Toulouse le

29/5/2020 enregistrée à la recette des finances de Bizerte le 25/11/2020 enregistrement n°2080496 quittance n°1067940 une vente de fonds de commerce a été établie entre Mr Mahmoud Ben Abdelkader Maamar CIN n°05677016 résident à la corniche Bizerte en tant que vendeur à Mr Benaissa Ben Kadour Ben Ammar CIN n°01374103 résident au 43 rue de Sousse Bizerte en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce du café El Sayéla exploité au local au quai Kmais Tarnén Bizerte.

La dite vente a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk.

Toutes éventuelles oppositions peuvent être formulées à domicile de l'acheteur ci-dessus mentionnée et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

2020T01180FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé le 20/11/2020, enregistré à la recette des finances Bab Souika le 25/11/2020, quittance MO58775 enregistrement n°20202460, Mr Nizar El Fitouri, MU0762334H demeurant au n°7 Rue Belhsan El Abdelli Cité Elkhadra Tunis; a vendu à Mr Samir Bouchriha, la totalité du fonds de commerce avec tous ses composants moraux et matériels, exploité pour le commerce au local sis au n°12 Rue Saida Ajoula Tunis. Toutes les oppositions se font entre les mains de l'acheteur ayant son domicile élu au n°2 Rue 11027 Cité Ibn Sina Tunis, dans un délai de 20 jours de sa publication dans le journal officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le quotidien» du 02/12/2020.

2020T01183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat écrit en date du 23/11/2020, enregistrement sous le n°20202459, quittance n° M005874.

Il a vendu Mr Mohamed Faycel Maatoug titulaire de la CIN n°00346816 délivrée le 26/02/2007 en la personne de son représentant légal à Mr Ferid Ben Hassen Ben Hissoun Souaihi titulaire de la CIN n° 02346929 délivrée le 14/9/2019. Tout le fonds de commerce situé au 99 Rue Halfaouin marché Halfawin à Bab Souika, Tunisie, gouvernorat de Tunis 1006.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au jort.

2020T01187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mornaguia le 27/3/2017 sous le n°17200500 quittance n°M017690 Mme Faouzia Bent Hédi Garbaa CIN n°05247298 a vendu à Mme Hanen Bent Mohamed Gmati CIN n°04544569 tous le fonds de commerce sis à la rue de la Mosquée 1110 El Mornaguia exploité pour vente prêt-à-porter.

Les oppositions seront recevables chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 4/12/2020.

2020T01190FCCC2

Donation

Suivant acte de donation rédigé par le maître Hanen Bouneb et le maître Henda Nefzi notaires à la Mornaguia en date du 21/01/2020 enregistré à la recette des finances d'El Mornaguia le 22/01/2020 quittance n°M005260 Mr Mokhtar Laaouini a fait donation du fonds de commerce exploité pour commerce de vêtements en détail et vente de prêt à porter sis à la rue de la Mosquée 1110 El Mornaguia à sa femme Jihène Bent Houcine Chihaoui.

Toutes oppositions seront déposées chez l'acheteur à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Echourrouk et le Quotidien le 4/12/2020.

2020T01191FCCC2

Cession de parts d'un fonds de commerce

Suivant acte de partage à l'amiable en date du 21/9/2018 et enregistré à la recette des finances à Korba le 15/4/2019 quittance n°M022693 enregistrement n°19100750, Mrs Imed et Atef fils de Mohamed Bani ont cédé leur parts leur revenant dans le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis à Tunis 41 rue Aljazira, à leur frère Aissa Bani qui devient ainsi seul propriétaire dudit fonds.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à l'adresse du fonds sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R T.

Passé ce délai toute opposition est considérée nulle et non avenue.

Le présent avis a été également publié au quotidien Echourouk du mardi 30/7/2019.

2020T01192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente légalisé de signature à la municipalité de Mateur le 17/7/2020 enregistré à la recette des finances de Mateur le 8/12/2020

sous n°20201298 quittance n°M031952 la Société Média Graphique Services Dhaouadi situé à la rue Ibn Arafa n°1 bis Ben Arous sous le n° du registre de commerce B0113512004 M.F n°845247 T/B/M/000 tous le fonds de commerce exploité dans le magasin situé à la rue Mohamed Ali Mateur à Mr Ahmed Ben Moncef Dhaouadi.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez le gérant Moncef Dhaouadi sis à cité Zouhour n°01 Mateur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 4/12/2020.

2020T01193FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2020 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 01/12/2020 sous le n°20202516 quittance n°M059792 Mr Assaad Ben Khemaies Ben Miled CIN n°00062857 a vendu à Mlle Belkis Bent Samir Ergui CIN n°04835943 tous le fonds de commerce sis à la rue Saida Ajoula n°39 Tunis exploité pour tous commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront recevables chez le vendeur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT

Cette annonce a été parue aux journaux Essabeh et Le Temps du 5/12/2020.

2020T01196FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p rédigé par Maître Mounir Guazouani en date du 3/6/2020 enregistré à la recette des finances cité Ettadhamen le 30/11/2020 sous le n°20204279 quittance n°M080420, Madame Ibtissem Moussaoui titulaire de CIN n°07401318 a vendu à Mlayeh Amir titulaire de CIN n°06546496 un fonds de commerce d'un local destiné à la vente des pièces auto, sis à la Route de Bizerte Km 05 Mnihla Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié au journal le Quotidien du 3 décembre 2020.

2020R02654FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 13/11/2020, enregistré à la recette des finances d'el Kabaria le 18-11-2020 sous le n°120201373, quittance n°M043527, la société "Eve" a vendu à Mr Hsan Farhati la totalité d'un fonds de commerce sis à 4 rue de Sobhane el Khalek (rue n°11119 avant) el Mourouj 2 Tunis

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile sis au 28 rue Tayeb Mhiri el Kram Tunis.

Le même avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk du 25-11-2020.

2020R02659FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé dressé par maître Ben Fradj El Houssine avocat prés la cour d'appel et exerçant au centre Slama premier étage avenue Yasser Arafat Mnaret El Hammamet, titulaire de matricule fiscal n°1169739, en date du 19 novembre 2020 et enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 25 novembre 2020 sous le n°20205039 quittance n°M106005, Monsieur Khlifa Ben Ali Ben Khlifa Elbouabidi titulaire de la C.I.N. n°08625923 délivrée à Tunis le 21/11/2012 cède la totalité du fonds de commerce destiné pour activité de vente des fruits secs sis à Sidi Hammed délégation Hammamet gouvernorat de Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Mokhtar Ben Elbachir Ben Saad Bouchamia titulaire de C.I.N. n°06503009 délivrée à Tunis le 31/10/2002 par le prix de dix milles dinars (10.000.000d) payé par le chèque bancaire certifié n°0000764 du compte courant bancaire de monsieur Abdenaji Badri ouvert à la banque internationale arabe de Tunisie agence Mnaret El Hammamet.

Les oppositions devront être adressées auprès de rédacteur de l'acte maître Ben Fradj El Houssine avocat prés la cour d'appel à son adresse citée en haut dans un délai de vingt jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 02 décembre 2020.

2020R02660FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 30/11/2020 enregistré à la recette des finances El Mourouj le 30/11/2020 reçu n°M067304 enregistrement n°20204325 Mme Salwa Bent Elhafsi Nasraoui demeurant au n°7 rue Constantine El Mourouj 3 Ben Arous a vendu à Mme Wided Bent Khmaies Ethib demeurant au n°10 rue de la Libye cité Azza 1 El Mourouj 3 Ben Arous la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente des produits cosmétiques et coiffure exploité dans le local n°98 rue de la maison blanche El Mourouj 3 Ben Arous.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au domicile de l'acheteuse sis au n°10 rue de la Libye cité Azza 1 El Mourouj 3 Ben Arous ou une copie de l'acte de vente a été déposée.

Le présent avis a été publié au journal Assabah le 4/12/2020.

2020R02668FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte énoncé de la part d'un huissier notaire Rania Toumi et Najeh Elkharrat en date du 3 novembre 2020 enregistré à la recette des finances Bni Khaled sous le n°M025619 et publié au journal Echourouk le 16/11/2020.

Madame Fatma Bent El Maki Ben Ali Kochbati ép Abd Rahmen Fakhet et Faten Bent Abd Rahmen Ben Chedhli Fakhet et Nadia Bent Abd Rahmen Ben Chedhli Fakhet Octroient en Donation à Monsieur Wissem Ben Abd Rahmen Ben Echedhli Fakhet la totalité du fonds de commerce pour Activité Pressing sise à la rue 02 Mars 1934 Grombalia Nabeul

Toutes les oppositions sont acceptées au local de fonds de commerce dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2020R02678FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 24/11/2020 à la recette des finances à la Goulette, quittances n°87355 enregistrement n°20205622, Mr Abdelwahed Guanfeli a vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice de tous commerce à la rue Taha Houssine, Carthage Salambo, Kram, à Mr Lasaad Bouabidi. Publié au journal Echourouk le 4/11/2020. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2020R02691FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 27/11/2020 enregistré à la recette des finances à Mégrine le 30/11/2020 n° d'enregistrement 20804659 Quittance n°M063935 Monsieur Ali Ben Jilani Ben Ali Taoujouti et Kamel Ben Taieb Ben Amor Bahar Taoujouti ont vendu la totalité du fonds de commerce situé à Fondek Choucha km 7 route Sousse Ben Arrous - avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Chokri Ben Ali Ben Manoubi Bouras.

Les oppositions doivent être effectuées dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Monsieur Chokri Ben Ali Ben Manoubi sis au local situé au Fondek Choucha km 7 route Sousse Ben Arous.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 4/12/2020.

2020R02692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P. en date du 26/11/2020, enregistré à la recette des finances Bekalta en date du 27/11/2020 quittance n°M039881, Société Raihane a vendu à la Société Nourane la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Mahbouba Soussia Teboulba.

Les oppositions sont reçues chez l'acquéreur sis avenue Mahbouba Soussia Teboulba.

2020S01354FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location de fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 17/11/2020 quittance numéro MO53547 sous numéro 20203285 Mme Imen Bent Habib Mefteh carte d'identité nationale n°13437893 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à Midoun route Houmt Souk Djerba à Mme Toumana Bent Mokhtar Labbassi carte d'identité nationale n°05738977 dont l'activité café catégorie 1.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk en date du 22/11/2020.

2020X01736FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 12/11/2020 enregistré à la recette des finances de Mareth le 12/11/2020 Quittance n°M032519 enregistrement n°20200931 Mme Mchirgui Fatma titulaire de C.I.N n°13245674 délivrée à Tunis le 13/02/2020 a vendu le fonds de commerce destiné à la vente des produits divers situé à l'Avenue Jamel Abdennacer à Mareth à Mr Zitouni Abdelfateh titulaire de C.I.N n° : 05918465 délivrée à Tunis le 15/3/2004 demeurant à la région de Sagui à Mareth.

A noter aussi que l'acte de vente du fonds de commerce a été publié le 22/11/2020 dans les journaux «Achourouk» et le «Quotidien».

Les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse de fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2020X01738FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 9/11/2020, enregistré le 26/11/2020 à la recette des finances rue Abou el Kacem Chebi Sfax sous le n°20203752 quittance n°M107147 Sté Socopap M.F n°0004189Y a vendu à Ghazi Mhiri CIN°08859316, tous le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé au local n°137 rue des notaires Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de Ghazi Mhiri situé à route Mahdia klm4 Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 01/12/2020.

2020X01740FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé le 28 novembre 2020 par les deux notaires Zouch Oussama et Trabelsi Imhamed enregistré à la R.F. Arbi Zarrouk Sfax le 30 Novembre 2020 n°M052589, Hocine Sehli CIN 08824086 son domicile avenue l'indépendance Madkhal el Loumi n°06 el Chihia Sfax a donné en donation au profit de sa mère Fadhila Dridi CIN 00692120 domicile avenue el Taher Haded el Chihia Sfax, la totalité du fonds de commerce café première catégorie (café Mabrouk) situé à la Route Teniour km 06 el Chihia Sfax - identifiant unique n°1129991P.

Les oppositions seront reçues au bureau du notaire Zouch Oussama situé immeuble el borj bloc A 5ème étage bureau n°04 prés de la mosquée Sidi Lakhmi 3027 Sfax dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette publication est faite dans le journal «Echorouk» page 27 et le journal «Essabeh» page 14 les deux datés le 02 décembre 2020.

2020X01743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 13/11/2020 enregistré à la recette des finances de Médenine le 18/11/2020 sous le n°20203360, quittance n°M084817, Mme Khadhra Bedhiaf CIN n°05730313 a vendu à Mr Mabrouk Mahdhi CIN n°05791042 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires sis à la Route Beni Khedach Kim 2 Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Ali Nouar Avocat dans son adresse à Immeuble Eltaoufik Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020X01746FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation du 21/11/2020 acte notarié de maîtres Yessine Rebai et Wadii Abid monsieur Imed Chamtouri a donné à sa femme Nahla Hmidi domiciliée avenue Elhousine Bouzayen n°84 Sfax le fonds de commerce destiné à la vente de pizzas, sandwichs et crêpes sise à l'immeuble Bouhlel rue 5 Août Sfax.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains de Nahla Hmidi à son domicile situé à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué dans les vingt jours de la parution du présent avis au JORT.

2020X01748FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté le 24/11/2020 enregistré à la recette des finances le 30/11/2020 n° 20205858 quittance n°MO85300 Manel Triki, CIN n°08800024, agissant en son nom et au nom de Hédia Baker Emna et Ahmd Triki héritiers de Abd Hafidh Triki sous procuration, a vendu pour le compte de Zied Triki CIN n°08799903 les parts indivises soit 38/52 du fonds de commerce (équipements sanitaires) sis route Elaiin Km 2.5 Sfax. Toute opposition doit être faite dans le délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué.

Cet avis a été publié au journal «Essabeh» le 3/12/2020.

2020X01749FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 27/11/2020, enregistré à la R.F Sakiet Ezzit Sfax le 30/11/2020 quittance n°M055744 enregistrement n°20202052 Monsieur Hédi Guormazi CIN n°01311746 Matricule fiscal 1452136L sis à la Route de Tunis km 4 ceinture teniour Sfax a vendu à Madame Dhuib Elhem CIN n° 08156195 sise à 387 rue de la Liberté Sakiet Ezzit sfax le F.C sis à la route Tunis km 8.5 Sfax destiné à la location de matériaux des fêtes nommé «charikate el Wième» non enregistré au R.N.E.

La vente Englobe uniquement les éléments incorporels.

Toutes personnes voulant former opposition au payement du prix de la vente durant les 20 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T doivent s'adresser au vendeur Monsieur Hédi Guormazi CIN n°01311746 à son adresse sus indiquée où est déposée une copie

légale enregistrée du contrat de vente.

Cet extrait est publié aux quotidiens El Sabbah et le Temps du 02/12/2020.

2020X01750FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances d'El Manzah 6 le 26/11/2020 sous le n°102856 enregistrement n°20206347. Mr Mohamed Billel Atakrouni cin 04730980 a cédé à Mr Aymen Ben el Monssef Ghorbel cin 08725604 et M Aymen Ben Abd Azziz Ben Ghorbal cin 07095664 du fonds de commerce sis à l'avenue al Hadi Nwira résidence Albortokal Nasr 2 Ariana. Il est destiné à gérer toutes les activités et fonctionne actuellement comme un restaurant.

Les oppositions pourront être signifiées dans les 20 jours suivant la publication au JORT chez l'avocat Gtari Saber à son adresse 53 rue Mokhtar Attya.

Cette cession a été publiée au journal Achorouk le 29/11/2020.

2020402542FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 23 novembre 2020, enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 Sousse le 23/11/2020, (N° de Quittance M053909, n° d'Enregistrement 20202091) Mr Rached Charaabi (CIN n°05117907) a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route Sousse Erriadh Sousse à usage de station de lavage et vente d'huile à Mr Ahmed Taoufik Bazarbacha (CIN n°00274317).

Toutes les oppositions sont acceptées au Cabinet de Maître Taoufik Ben Ouaghrem sis au complexe Zitouna 2ème étage bloc «B» 39 rue de Cologne Tunis dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T. Annonce parue au journal Le Quotidien le 29 novembre 2020.

2020402545FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/12/2020, enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 01/12/2020, sous n°20206465, quittance n°104265. Monsieur Ahmed Amri, C.I.N n°05452423 a vendu le fonds de commerce sis à la route Bizerte klm 3 cité Riadh Andalous Ariana, à Mr Abdelhamid Ouled Rjeb C.I.N n°07289247, avec tous ses composants matériels, moraux destiné pour faire du pain.

Toute opposition sera rendue entre les mains du vendeur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal El Chourouk le 3 décembre 2020.

2020402546FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un acte authentique rédigé par le Notaire Maître Tounakti Salha et son assesseur du 30-9-2020 sous n°67-44 page : 93-44.

Mr Fethi Ben Gadour Ben Mouhamed Bouhawela (CIN n°00019295) a donné tout le fonds de commerce avec tous ses élèments corporels et incorporels sis à Bouhayra 01 n°11 Rch Elbouhayra Tunis à usage de vente de bijoux à son père Mr. Ahmed Farouk Ben Fethi Bouhawela (CIN n°07414380).

Toutes les oppositions sont acceptées au burau de notaire maître Tounekti Salha sis au n°28 bis 1er étage rue 4001 cité Ezouhour 3 Tunis.

2020402551FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jedeida le 01-12-2020 quittance MO25306 enregistrement n°20200717 M Saber el Mechergui a vendu à Med mariem Bent Mohamed Ali Jouini tout le fonds de commence pizzeria «sis à cité enajet route el Battan Jedeida Manouba prix 51000D. Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu maître Khazri Fathi n°90 rue Dr kassab jedeida manouba et ce dans les 20 jours à compter du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Elchourouk" le 02-12-2020.

2020402552FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Wed Ellil daté du 16/7/2020 sous numéro 20200901 quittance numéro M029300. Mr Adel Ben Mohamed Bouzayati cin : 05216437 daté du 12/12/1998 a vendu à monsieur Faycel Ben Abdel Aziz Klai cin : 03763514 daté du 17/3/2014 tout le fonds de commerce de café adresse numéro 03 avenue des jardins Oued Ellil Mannouba toutes les oppositions peuvent se faire auprès de l'acheteur du fonds de commerce au 03 avenue des Jardins Oued Ellil Mannouba.

Ce texte est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien le 5/12/2020.

2020402560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 26/6/2020 enregistré à la recette de la Goulette le 01/10/2020 sous n°20202426 quittance 49571 Mr Amer Ben Mohamed Barhoumi a vendu le fonds de commerce déjà exploité au local commercial situé au

rez-de-chaussée de l'immeuble Ben Tanfous rue Eljazira Tunis à Mr Housine Ben Salah Sablaoui et Mr Hsouna Ben Salah Sablaoui

Toute opposition sera rendue aux mains dans un délai de 20 jours à partir de publier cette annonce au jort au bureau de Fathi Ben Hsan 6 rue Elmawsel Tunis.

Publier au journal le Quotidien le 4/12/2020.

2020402572FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances Denden le 27/11/2020 sous le n°20204012 quittance n°M060343. Mr Haythem Saadi cède à Mr Chokri Houas le fonds de commerce sis au n°7 Avenue de l'Indépendance Khaznadar Mannouba.

Les oppositions devront être faites dans les délais entre les mains de l'acquéreur sis à n°33 Rue des Pins Chebbaou Oued Ellil Mannouba.

Cette annonce a été publiée au journal La presse en date du 5/12/2020.

2020402580FCCC2

Location gérance libre

FONDS DE COMMERCE

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

IF : N°1678224 K/N/C/000

Suivant contrat de location en date du 6/7/2020 enregistré à la recette des finances Habib Thameur le 24/7/2020 quittance n°36980, n° d'enregistrement 20301656, Mr Chokri Ben Khiroun a loué à Mr Mehdi Ben Khiroun en gérance libre tout le fonds de commerce du local sis à la rue Jamel Abdennacer n°6 Tunis destiné à la commercialisation des chaussures et des sacs à main.

Cette annonce est parue au journal le Quotidien du 3/2/2020.

2020T01186FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant acte sous seing enregistré à Tunis, le 01/11/2020 quittance n°66046 enregistrement n°20302795 Mr Lahbib Ben Zekri a loué la totalité du fonds de commerce (Gérance libre) la boutique Co3 blocs-C sise, à l'Immeuble qui s'ouvre sur la façade de Rue d'Angleterre, Al Jazeera et Rue de Russie Tunis, avec tous les éléments corporels et incorporels à la Société "IDEAL SHOP" son représentant légal Mr Majdi Ben Zekri exploité au commerce. Le locataire sera seul responsable de toutes contraventions ou de toutes infractions qui pourraient être constatées par quelque autorité que ce soit. L'annonce a été publiée au quotidien Echourouk n°10683 le 02/12/2020.

2020T01194FCCC3

Contrat de location gérance libre

Dans le cadre d'un Contrat de location gérance libre enregistrée à la recette des finances de la Marsa le 11/11/2020, quittance numéro M107960, Enregistrement n°20306000.

Mme Fathia Haraghi a signé avec la société S Nazim Distribution matricule fiscal 1692371F, un contrat de location gérance du local sis au A 07 La Marsa rue Errazi exploité en tant que salon d'esthétique, de coiffure et de commerce de produits de beauté dénommé «Maison de Beauté» rédigé par maître Olfa Souei avocate en cassation titulaire de CIN n° 05417146 délivrée le 4/4/2008, ayant pour domicile Centre Commercial «Firas» Rue Hedi Chaker La Marsa.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 3/12/2020.

2020R02653FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de Location enregistré à la recette des finances de Djerba le 25/02/2020 n° de quittance M019184 n° d'enregistrement 20300796 Mr Belgacem Ben Mohamed Abdeljaoued a loué à Mr Walid Ben Mounir Abdeljaoued, le fonds de commerce avec tout ses éléments matériels et moraux exploité au local situé à Mellita Djerba route de l'Aéroport entant que café de 1ère catégorie nommé "Monalisa".

Les oppositions doivent être présentées entre les mains du locataire à l'adresse sus indiquée dans les 20 jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Temps en date du 4/3/2020.

2020R02687FCCC3

Location d'un fonds de commerce

"Gérance Libre"

Suivant acte SSP rédigé par maître Haifa Ghadhami Alouini, avocate, en date du 14/10/2020, enregistré à la recette des finances de Haffouz le 16/11/2020. Mr Hamza Ben Hédi Knaïssi, titulaire de la CIN n°02026001, a loué à Mr Naoufel Ben Salah Saoudi, titulaire de la CIN n°07733785, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café, sise à l'Avenue Habib Bourguiba Haffouz Kairouan, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Le quotidien» et «Echourouk» du 26/11/2020.

2020S01349FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 25/11/2020 enregistré à la recette de finance de Sousse le 25/11/2020 Quittance n°M051868 enregistrement n°20302976 Madame Fouzia Ettouzani titulaire de la CIN n°02872683 demeurant rue 14 Janvier Sousse a loué à Madame Sonia Jbiniani titulaire de la Carte de Séjour n°000401/I demeurant à l'avenue masrour n°13 cité esfaya Sousse le fonds de commerce du restaurant touristique (restaurant elons) situé à la rue 14 Janvier devant Hôtel Erriadh Sousse avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 2/12/2020.

2020S01352FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 19/6/2020 enregistré à la recette des finances de Moknine le 23/6/2020 enregistrement n°20300772 quittance n°29600 Mme Najla Haj Ahmad titulaire de la cin n°06804663 a loué à Mme Amel Ben Salah titulaire de lacin n°06770349 délivrée le 21/01/2019 et d'identifiant Unique n° 1693163D tout le fonds de commerce exploité pour un jardin d'enfants situé à l'Av Martyrs Moknine 5050; les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire domicilié à l'Av Martyrs Moknine 5050.

2020S01353FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date 22/9/2020, enregistré le 26/11/2020 à la recette des finances rue Abou el Kacem Chebi Sfax sous le n°20303759 quittance n°M107176 Sté Tuniso - Soudienne d'investissement RC N°B1150411997 a loué à Sirine Ben Hsan CIN°06493405, une partie d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sous la forme d'une location gérance exploité au rez-de-chaussée de l'immeuble Olivia avenue Carthage Sfax.

Cette annonce est publiée aux journaux le Temps et Essabeh le 01/12/2020.

2020X01741FCCC3

Location Gérance

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Charguia le 19/6/2020 sous le n°20303818, reçu n°M070442, Mme Habiba Belkhouja, Chedly, Khalil et Selima Ben Ouda ont loué à la société "IXIA" la totalité du fonds de commerce y compris les éléments corporels et incorporels, qui est exploité dans le local situé au 46 rue 8601 La Charguia, Tunis, et destiné à l'exercice de l'activité de vente de produits cosmétiques.

Cette annonce est parue dans le journal Echourouk du 23/9/2020.

2020402535FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat en date de 12/11/2020 enregistré à la recette des finances de Yasminette le 23/11/2020 sous le n° d'enregistrement 20302304 quittance n°M041558 Mr. Abderrazek Ben Mohsen Ben Ahmed Lakhdher titulaire de la n°00193822 a loué l'entrepôt en entier sis à 6 Hédi Khaffacha SAIN-JACK Ben Arous sous forme de gérance libre exploité pour la fabrication des machines personnalisées à :

- La Société MECANIT, son matricule fiscal 166582582 P, représentée par son gérant Algérien Mr. Sofiene Chrouf possédant le passeport à titre de justification, légalement responsable et payeur de toutes les inspections de location.

D'autre part

Les entreprises suivantes faisant partie de l'entreprise moulée d'origine :

- La société "INCUBATEUR SMDH" représentée par sa gérante légale et mandataire Mme Hayat al-Khadrawi, titulaire de la C.I.N. n°11621022.

- La société (MECHANICAL SUNREIS) représentée par son gérant légal et mandataire, M. Mahdi Al-Wartani, titulaire de la C.I.N. n°08045008.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire Société MECANIT à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 6 décembre 2020.

2020402547FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10 juin 2020 enregistré à la recette des finances de l'Ariana en date du 13/10/2020 sous le n°20303993, Quittance n°87557, Madame Nabiha Ouali résidant au 21 Rue Mendes France Ariana, a loué à Mr Sofiène Boukrim résidant au 18 Rue Abdelaziz Thaalbi La Goulette Tunis, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de la vente de fruits et légumes au local situé au 21 Rue Mendes France Ariana, moyennant un loyer mensuel de 500 Dinars pour une période d'un an à partir du 01 juin 2020 jusqu'au 31 mai 2021.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 4/12/2020.

2020402557FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 31 décembre 2019 ,enregistré à la recette des finances rue de

l'Indépendance Sousse le 2/6/2020 sous le n°20301092, quittance n°21134, société Tunisienne d'accumulateur, représentée par son président directeur général, son identifiant unique est le 0002386S, demeurant au km 6 route de Sousse, Mégrine, a donné en location à la société Nour Distribution représenté par son gérant Monsieur Kamel Jihnaoui, son identifiant unique est 0491325 Z, demeurant au km6 route de Sousse Mégrine, l'ensemble du fonds de commerce sis à 44 avenue Habib Thamer Sousse 4000, à usage de vente de batteries et ce pour une période d'une année commençant le 01/01/2020 renouvelable par tacite reconduction.

Un extrait de cet avis a été publié dans les journaux quotidiens «Echourouk et Le Quotidien» du 28 novembre 2020.

2020402574FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 8 juin 2020 sous le numéro 44925 quittance numéro M044925. Madame Sana Allani MF : 0619276M loue à la société Konak Doner MF : 16709092A, le fonds de commerce sis au 64 avenue Habib Bourguiba La Soukra 2036 pour l'activité de restauration.

2020402577FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances la Goulette le 29/9/2020 quittance M074419, n° d'enregistrement 20304340, la société Pro.immo (I.U) : 1162442 E son siège social : immeuble elouati n°23, 2ème étage, les jardins du Lac a loué à la société NOI OZTURAN produits alimentaires société en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce du local commercial sis à la rue La Marsa km 11-Ain Zaghouane pour une période de 3 ans : de 15/9/2020 au 14/9/2023 renouvelables.

Cet avis a été publié au journal Achourouk de 8/11/2020 sous le n°IP/220/10349.

2020402579FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration

Nom de l'association : Association Ensemble pour la citoyenneté et le changement

Siège de l'Association : Résidence al Aahmadi B1.3 Avenue 7 novembre 2047 El Mourouj Ben Arous

Sujet : Social culturel développement

Les objectifs de l'organisation :

- Contribuer à la consolidation du principe de citoyenneté et de travail participatif

- Contribuer à l'établissement d'une culture des droits de l'homme, de la tolérance et de l'acceptation d'autrui

- Contribuer à motiver les jeunes et les femmes à participer à la vie publique

- Contribuer au renforcement des capacités créatives des personnes handicapées

Président : Mohamed Ouled Rhila

Le secrétaire générale : Imen Dakhlawi

Trésorière : Siham Hlel.

2020T01174APSF1

Constitution d'une association

Selon un rapport d'inspection enregistré à l'Acquisition Financière, Bab Souika, Tunisie en date du 10/8/2020.

Numéro d'enregistrement : 20002212 Numéro de connexion : M039984.

Nous annonçons la constituion d'une association :

Nom : Association Nationale de veille des Orphelins

Adresse : 46 rue Salammbô cité Ennasr M'nihla 2094 Ariana

Objectifs :

1- Contribuer à la fourniture d'une aide matérielle et morale aux orphelins nécessiteux.

2 - Contribuer à impliquer les orphelins dans des activités culturelles et de divertissement.

3- Chercher à lier des relations de coopération et de partenariat avec des organisations et associations similaires aux objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Directeur : Mohssen Baroumi.

Secrétaire Général : Salem Haboubi.

Trésorier d'argent : Fraj Eljami.

2020T01177APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de Protection de L'OASIS d'Oudref.

Siège : Avenue Hédi Chaker Cité administrative sidi Ben Aissa Oudref

Objet : Culturel, économique, social et scientifique.

Objectifs :

- Contribuer à faire également l'Oasis d'Oudref et de ses produits et à l'importance de l'Oued el Maleh

- Etablir des liens d'amitiés et de coopération avec les associations et organisations nationales et étrangères engagées dans le domaine agricole.

Président : Kalifa Mekki.

Secrétaire Général : Ahmed Ben Rejeb

Trésorier : Habib Chabir.

Fethi Znaien : Membre chargé des relations avec les associations et organisations étrangères.

2020R02675APSF1

Constitution d'une association

Nom : Avenir sportif de Ben Arous

Adresse : 36 Rue Haffouz-Ben Arous

But : développer le jeu de mini-football dans la région.

Membres :

Président : Mhamdi Mustapha

Trésorier : Ben Nasser Heykel

Secrétaire général : Agimi Belhssen.

2020R02675APSF1

Constitution d'un Syndic

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive des propriétaires de la résidence Touzi en date du 20 juin 2020, au siège du Syndic sis au sous-sol de la résidence Touzi, Rue Ibn El Jazzar à Skanes - Monastir. Le PV a été enregistré à la recette des finances de Monastir le 23 septembre 2020 sous le n°20804328 quittance n°M046520 et déposé à la municipalité de Monastir le 22 octobre 2020 sous le numéro 5520. Il a été décidé la nomination de :

Mr Yassine Trabelsi : Président du Syndic

Mr Mohamed Habib Safta : Trésorier

Mme Nejia Froukh : membre

Mme Anissa Lahouak : membre

Mr Sofiene Touzi : membre.

2020S01348APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Voix d'orphelin.

Adresse : Route Saltania km 6 rue Mauritanie zone 39 Sfax.

Objectifs de l'association : L'assistance Financière et morale au profit des orphelins.

P.V de constatation : N°052821 datée le 11 janvier 2020.

Comités de l'association :

Le président : Mohamed Elayadi.

Secrétaire général : Othmen Hentati.

Le trésorier : Anouar Trabelsi.

2020X01735APSF1

Identification de l'association

Nom de l'association : Amicale Agents Commune Lachech Boujarbouaa El Awedna Majel Edraj

Siège : Municipalité Lachech Boujarbouaa El Awadna Majel Edraj.

Rte de Taniour Km 50 Manzel Chaker Sfax.

Objectifs :

- La contribution et l'encadrement des activités culturelles et de loisirs

- Organisation des voyages et hébergements hôteliers.

Le Président : Najah Ben Ferjeni Ben Miled

Secrétaire général : Faical Ben Abdel Aziz El Euchi

Trésorier : Mouhamed Ben Habib Belmabrouk.

PV N° : 13013DU02-03-2020.

2020X01745APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des Agents d'assurances de «Astrée Assurances»

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13/9/2018 enregistré à la recette des finances Manouba le 13/9/2018 (Quitt: M031391, n° d'Enregistrement : 20800967), il a été décidé :

- Constitution d'un bureau intérimaire à partir du 13/9/2018 jusqu'à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire élective.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5/9/2020 enregistré à la recette des finances Manouba le 02/10/2020 (Quitt : M025408, N° d'Enregistrement : 20800394), il a été décidé :

- Modification de l'article 8 des statuts : prolonger le nombre de mandats successifs des membres du bureau syndical de deux à trois.

- Changement de l'adresse sociale de l'immeuble Safsaf Avenue Taeib M'hiri Ariana au : Cabinet d'Assurances Riadh Lariani sis au 62 Avenue Farhat Hached 1001 Tunis.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire élective du 5/9/2020 enregistré à la recette des finances Manouba le 02/10/2020 (Quitt : M025405, n° d'Enregistrement : 20800393), il a été décidé :

- Election du nouveau bureau exécutif du syndicat pour une durée de trois ans commençant le 5/9/2020 et se composant de 13 membres ci-dessus noms et fonctions:

Mr Mokhtar Ben Taleb Ali : Président

Mr Chokri Abid : Vice président

Mr Riadh Lariani : Secrétaire général

Mr Ahmed Hichri : Secrétaire général adjoint

Mr Lazhar Orf : Trésorier

Mm Hager Hsayri : Membre

Mr Anis Hochlef : membre

Mm Fatma Dorgham : Membre

Mme Jihene Khadhraoui : membre

Mr Moez Ben Mim : Membre

Mr Taher Bousetta : Membre

Mr Habib Aayer : Membre

Mr Houssem Mokhtar : Membre.

2020R02658APSF2

Assemblée générale ordinaire

Du syndicat des copropriétaires

Résidence les sables argentés Béni Khiar

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue

le 23 août 2020 et enregistré à la recette des finances de Béni khiar sous le n°20801357 et quittance n°028584 en date du 1er octobre 2020.

L'assemblée générale a élu Mr. Khaled Garci président du syndicat pour deux nouvelles années du 1er septembre 2020 jusqu'au 31 août 2022.

La composition du nouveau comité du syndicat est la suivante :

- Président : Khaled Garci

- Secrétaire général : Hatem Ben Aïcha

- Trésorier : Mohamed Sami Bahlous

- Membre : Haithem Abdelkefi.

2020402573APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 et 98 32 25 62

Hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

La Société Haythem de PROMOTION IMMOBILIERE SO. HA. PR. IM société à responsabilité limitée RC n°B0376052007 MF : 0929803N dont le siège social est à n°17 Rue de l'usine la Zone Industrielle La Charguia 2.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du T.F 59088 Ariana dénommé (Hajer) d'une superficie de 1629 m² constitué d'une parcelle de terrain situé à l'angle Rue Ali Ben Jaballah et la Rue Ghandi El Ghazella Raoued Ariana le dit terrain est composé de baraques en brique tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance d'Ariana.

Mise à prix :

1.308 539 ,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana le lundi le 11/1/2021 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de l'Ariana et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2020T01189VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie :

1- Madame Essaida Bent Amor Kmayer CIN n°00615001 demeurant, 9 rue Ennkhilet Ariana, en sa qualité de tiers détenteur et propriétaire.

2- Fathi Ben Kouni el Oudi demeurant 9 rue Ennkhilet Ariana n° de passeport R242667 en sa qualité de tiers détenteur et propriétaire.

La société FIDES SARL immatriculée au registre de commerce du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°151581996, dont le siège social est au 83 Avenue Taib M'hiri belvédère Tunis, en sa qualité de débiteur.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira- Tunis. Tel : 71.326.657 MF : 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°55371 Ariana dénommé «dar el kouni», sise 9 rue Ennkhilet Ariana d'une contenance de 470m², se compose de rez-de-chaussée, d'une superficie de 187 m² où il y a un salon et 3 chambres, salle d'eau cuisine, salle de bain et un escalier qui mène au premier étage, se constitue de 4 chambres, salon, cuisine salle de bain d'une superficie de 187 m² et un jardin d'une contenance de 269 m², la villa est équipée de l'eau potable, l'électricité et chauffage central.

Mise à prix : La mise à prix est de 812.250.000 dinars outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le lundi 11 Janvier 2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance d'Ariana rue André Ambra Ariana.

La visite est possible tous les jours.

2020T01197VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Abderrahmen Aniba

Avocat prés la cour de cassation

13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis

Tél. : 70.861.369

A la demande de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE), société anonyme, Identifiant unique n° 0015094B, sise au 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Société SOCHEF SARL immatriculée au registre de commerce sous le n° B0117372004, sise à la zone industrielle Sidi Thabet 2020 l'Ariana en sa qualité de créancière hypothécaire.

A la diligence de Maître Abderrahmen Aniba, avocat prés la cour de cassation, 13 Av. Slimane Ben Slimane El Manar II - Tunis.

L'immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°22760 Ariana dénommé Samar, sise à la zone industrielle Sidi Thabet l'Ariana, d'une superficie de 2345 m², consiste en un terrain sur lequel est édifié un complexe industriel.

A l'entrée du complexe se trouve un parking qui mène directement du coté gauche à une construction en rez-de-chaussée composé d'un hall, d'une pièce pour le gardien, des toilettes, d'une cuisine, d'un réfectoire et d'une salle de repos pour les ouvriers à laquelle est annexée des toilettes. Cette construction est édifiée en béton armé, le sol est couvert de carreaux de parterre, les portes et les fenêtres sont en aluminium.

Au milieu de l'immeuble se trouve le complexe commercial qui est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage la construction est en béton armé.

1- Le rez-de-chaussée contient un grand hall qui ouvre du coté gauche sur un espace ouvriers puis sur 2 bureaux, des toilettes et un grand atelier.

2- Le premier étage est lié au rez-de-chaussée par des escaliers externes, il contient un bureau de direction une cuisine, 2 salles d'eau et 3 bureaux administratifs.

3- L'atelier est divisé en 2 parties séparées par une grande porte en fer. La construction est en béton armé et en plaques isolantes.

L'immeuble est entouré d'une muraille à hauteur de 2 mètres et est équipé de l'électricité d'eau et de la climatisation en plus d'un moteur d'électricité.

L'immeuble est en partie en location (682 m²) à la société MECCANICA LAVORO LM, le loyer annuel a atteint en 2019 le montant 54.063.288 D hors taxes.

L'immeuble est grevé de plusieurs hypothèques au profit des banques et un commandement telles que détaillés dans le cahier des charges et au rapport d'expertise.

Mise à prix : 1.623.750,000 d frais en sus.

Date et lieu de la vente : le lundi 4 janvier 2021 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de l'Ariana.

Visite de l'immeuble tous les jours de la semaine de 9h à 18h.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat montant de la mise à prix avant la date de l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les étrangers il faut obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le Gouverneur.

2020R02663VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la société tunisienne de recouvrement es créances en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à l'avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Lotfi Ben Ayed Massous demeurant à la Rue Bahri Brigui n°8 Bekalta.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°72117 Monastir d'une superficie de 4408 m² dénommé «AICHA 1» sis à Bekalta qui consiste à :

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 66 120 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 30/12/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2020S01351VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : Slim Ben Abdelaziz Abdelkefi, titulaire de la CIN n°05359167, gérant de société, demeurant à 104 avenue l'indépendance Chihia Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim ayant son étude à la rue de Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un terrain sis à route de Taniour km 8.5 rue Abdelaziz Kammoun, le terrain, clôturé, est d'une superficie approximative de 917 m², il mesure à partir du sud vers le nord du coté Est 39.65 m et de l'ouest 39.75m et à partir de l'Est vers l'ouest, du coté sud 24.10 m et du nord 22.75 m. L'angle du coin nord ouest du terrain est coupée (5/5m).

Au milieu de la propriété est édifiée une villa de deux étages, détaillée comme suit :

Le rez-de-chaussée est d'environ 257 m², son sol est en parterre, son toit est en béton armé et décoré en staff. Il contient une véranda ouvrant sur le sud, une salle de réception spacieuse avec des escaliers menant à l'étage supérieur.

Du coté Est, il y a une pièce suivie d'une salle de bain non équipée, une autre, ouvrant sur le nord suivie d'une salle d'eau, un séjour avec une véranda et un couloir avec toilette. La cuisine comporte un coin à manger et une porte ouvrant sur le nord menant à un entrepôt qui ouvre sur l'ouest, d'environ 53 m², avec Majel.

Le 1er étage, d'une superficie d'environ 152 m², est en cours d'achèvement, son sol est en ciment et son toit est en béton armé. Il est sans portes ni fenêtres ni équipements. Il contient un hall, une pièce suivie d'une salle d'eau et un couloir avec 3 pièces. Chaque chambre dispose d'une salle d'eau. Ses murs sont enduits de ciment. Toute la propriété est équipée d'électricité et d'eau potable.

La totalité du terrain est limité du sud par Boujelbene, de l'Est par Abdelaziz Kammoun, du nord et de l'ouest par une rue.

La mise à prix : 415.000.000 D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 11/01/2021 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2020X01734VEPA1

Avis d'adjudication

Maître Tahar Elleuch

Avocat à la cour de cassation

Rue Tahar Sfar Centre Marhaba Sfax

Tel : 74225046

Matricule fiscal : 502156 M A P 000

Saisissante : Société nationale immobilière de Tunisie Sud en son représentant légal, société anonyme , son siège social à Sfax 1 rue commandant Béjaoui, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0011661 T, cabinet Maître Tahar Elleuch, rue Tahar Sfar, Center Marhaba Sfax.

Partie saisie : Mohamed Mabrouk Borni, agriculteur, domicilié au logement n°45, cité Hchichina délégation Skhira gouvernorat Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Tahar Elleuch Avocat à Sfax, rue Tahar Sfar Center Marhaba Sfax.

Immeuble saisi : Objet de TF n°129445 Sfax dénommé El Hidaya , volume 01/2019, n°4566, sis à El Hachichina gouvernorat de Sfax, superficie 120m .Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturée comprenant un logement (surface de 50m se composant de deux chambres, cuisine, wc et balcon) de deux jardins sud et nord, limité au sud rue, nord Jallouli et Mohamed Ahmed, ouest rue, objet d'une hypothèque d'un montant de 14415,000 dinars grevant la totalité de l'immeuble au profit de la saisissante le 29/4/2019 volume 01/2019 n°4567.

Mise à prix : S'élève à Trente deux milles dinars (32 000 d) tel qu'évalué par l'expert Kamal Rekik en sus des frais à fixer le jour de la vente.

Lieu et date de l'adjudication : Chambre des ventes au tribunal de 1ère instance Sfax 2 sis à la rue Ahmed Aloulou Sfax Jadida le mercredi 6 janvier 2021 (6/1/2021) à 9 h du matin.

Visite de l'immeuble : Tous les jours durant l'horaire administratif.

2020X01739VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

MF : 0852940 B / P

Le créancier poursuivant : Banque Nationale Agricole, société anonyme en la personne de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le n°1424311996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira, Tunis.

La débitrice poursuivie : Société Africa cassette en la personne de son représentant légal (SARL, inscrite au registre national des entreprises sous le n°B137961996), ayant son siège social à rue Mohamed Ali n°255 - 257, Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa.

L'immeuble saisi à vendre : Consistant en l'entier immeuble objet du titre foncier n°1177 Gabès dénommé "maria 27" sis au bord de rue Farhat Hached, Beb Bhar Gabès, bâtis en rez-de-chaussée plus 5 étages sur un terrain de 354 m²

Les charges grevant l'immeuble saisi :

1. 4 hypothèques au profit de la BNA au montant de 850.000.000 / 250.000.000 / 160.000.000 / et 1.000.000.000

2. Les 5 étages sont déjà loués au profit du groupe chimique tunisien.

3. Des magasins au rez-de-chaussée loués au profit de société zed zen.

Mise à prix : Est évaluée au montant de 3.122.175.000, plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi 4/01/2021 à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du Tribunal de 1ère instance de Gabès à son siège au palais de la justice de Gabès.

N-B :

L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2020X01742VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Adel Hannachi

Avocat à la cour de cassation

6 Rue d'Autriche - Tunis

Tel : 71 894 201

Fax : 71894 202

MF : 1069365HAP000

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA, Registre de Commerce n°B187881996, Registre National des Entreprises n°0000110F, élisant domicile au cabinet de son avocat maître Adel Hannachi, avocat dont le cabinet est au 6 Rue d'Autriche Tunis, MF n°1069365HAP000.

Partie saisie : Youssef Ben Mohamed Ben Jemia, Tunisien, né le 17/9/1988 à Tunis, Directeur Dans une société, titulaire de la CIN n°04801733, demeurant à El Menzeh 7 Bis Résidence Emna,Appartemnt 2, Bloc D2, Tunis.

Approbation de l'hypothèque : Sabrine Bent Moez Ghozlani, Tunisienne, née le 11/10/1988 à Jendouba, titulaire de la CIN n°08733038, demeurant à El Menzeh 7 Bis Résidence Emna, Appartement 2,Bloc D2, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Adel Hannachi, Avocat à la cour de cassation, Cabinet sis 6 Rue d'Autriche Le Belvédère Tunis.

Descriptif de l'immeuble : La totalité de l'Appartement n°C43 usage d'habitation situé au 4ème étage de l'immeuble sis à la Résidence Yassmine 2 Ben Arous, d'une superficie de 110 m², objet du titre foncier n°68092 Ben Arous, dénommé "Résidence 30" ainsi que les parts indivises y rattachés soit 167/10000 parts objet du titre foncier 52246 Ben Arous, se composant d'un couloir, à droite une cuisine et un séchoir, à gauche, un salon menant vers un balcon, salle de bain,une chambre à gauche, deux chambres à droite, en très bon état d'une superficie de 110 m², ainsi que les 167 parts indivises et communes du titre foncier n°52246 Ben Arous (ascenseur, escalier, électricité, téléphone, Internet, eau potable, terrasse de l'immeuble) dans un bon emplacement, en bordure de la Route principale reliant la ville de Ben Arous à Yessminet et se trouvant dans une résidence récemment construite équipée d'Ascenseur, marbres,et caméras de surveillance, libre de toute occupation.

La mise prix : La mise à prix a été fixée à la somme de trois cent cinquante mille Dinars (350 000,0000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi sept janvier deux mille vingt un (7/01/2021) à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice Chouchet Radés Ben Arous.

Visite et conditions de participation : La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilières de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Ben Arous.

2020402548VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Avocat poursuivant : Maître Othman Chakroun (CIN N°00586412)

Avocat à la cour de cassation

De la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS»

Rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

MF : 000MA745188T

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme, inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0014161Q, représentée par son Président Directeur Général, siège social 9 rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : La société des Equipements Industriels et de Matériels de Travaux Publics «SEIMA», société anonyme inscrite

au registre de commerce du Tribunal de 1ère instance de Tunis n° B122312003 dont le siège est situé à Tunis, 49 rue d'Italie, représentée par son représentant légal.

2ème adresse : chez Monsieur Iadh Elloumi (administrateur judiciaire) ayant son cabinet au Nord Hilton Immeuble Kehna appartement 7.

Immeuble objet de la vente : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°147498 Tunis d'une superficie de 1092 m² divisé en 1092 part dénommé «عزيز 2» situé sur la route nationale n°1 GP1 à sidi Fathallah Tunis et consistant en un terrain sur lequel est édifié une construction ayant une destination commerciale et administrative d'une superficie de 720m² constituée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage et un dépôt et un local pour le gardien.

Le rez-de-chaussée est constitué d'un hall de réception ayant 3 portes rideaux métalliques sur la façade donnant sur la GP1 et 4 bureaux et un bloc sanitaire un magasin et des escaliers accédant au 1er étage. Le 1er étage est constitué de 4 bureaux, une salle de bain, une cuisine, un hall et des couloirs.

Le dépôt est situé à l'arrière de la construction sa construction n'est pas fini sa superficie est de 300m² c'est une construction métallique en charpente.

Le local du gardien à une superficie de 20m².

Limite de la propriété : au nord une construction industrielle. Au sud une construction a caractère commerciale à l'est la route nationale n°1 à l'ouest une route secondaire donnant sur l'autoroute. Selon le constat de l'expert Monsieur Mohamed Labidi la dite propriétaire est abandonnée et a fait l'objet d'un incendie et a été vandalisé, ses murs sont calcinés suite à l'incendie et ses équipements sanitaires électrique de climatisation et de chauffage ont été volé, les vitres des portes et des fenêtres sont brisés le sol étant encombré de détritus, la dite propriété nécessite de la maintenance, un rééquipement, un nettoyage et des travaux de peinture les toits sont en dalle les murs extérieur sont en double cloisons le sols est en marbre blanc les portes et les fenêtres sont en bois et en aluminium et en vitre.

La propriété est situé dans un endroit où se trouve plusieurs sociétés spécialisées dans la vente d'équipements et machines elle se trouve près du centre de la capitale et de la zone industrielle «Saint Gobain» et de toutes commodités Nécessaires.

Mise à prix : Un million cinq cent quatre-vingt mille cent quarante dinars (1.580. 140, D 000).

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 12 janvier 2021 (12/01/2021) à 9h du matin et suivante.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2020402565VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ines Fakhfakh

Avocate à la cour de cassation

23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis

M.F : 510047 E/A/P/000

Tel : 71.282.575

Fax : 71.282.315

Poursuivant : BH BANK - (Banque de l'Habitat auparavant) représentée par son Président Directeur Général -S.A- Identifiant Unique RNE 0024588W - R.C : 13881 1996B Tunis - dont son siège social au 18 avenue MOHAMED V Tunis.

Partie saisie : Kridene Abdellatif - Employé à l'étranger- titulaire de CIN n°04319532- Demeurant : 1- Résidence LE CORAIL Immeuble D Appartement n°71, 4éme étage Borj Cédria Ben Arous.

2- 01 Avenue Taher Hadded Mourouj 1 Ben Arous.

Avocat poursuivant : Maître Ines Fakhfakh - Avocate à la cour de cassation 23 Rue d'Egypte Lafayette Tunis.

Immeuble saisi : il s'agit d'un appartement n°71 au 4ème étage à gauche de l'étage Immeuble D Résidence LE CORAIL Borj Cédria Ben Arous, constitué d'un espace conçu pour un salon ouvrant sur un balcon qui donne sur la rue, à coté du mur, il y a un hall qui donne sur une chambre à droite et une autre à gauche, à coté il y a une salle de bain, wc et une cuisine, sa superficie est de 70 m².

Mise à prix : Cent quatre vingt et un milles sept cent trente sept Dinars cinq cent millimes (181.737.500 DT).

Date et lieu de la vente : Jeudi le 7 janvier 2021 à partir de neuf heures devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges : Au greffe du Tribunal indiqué ou au Cabinet de Maître Ines Fakhfahk.

La participation à l'adjudication doit être par l'intermédiaire d'un avocat et après consignation du tiers de la mise

à prix, ou par la présentation d'un chèque certifié du même montant.

Les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

2020402569VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Distribution de deniers

Le 10/11/2020, il a été ordonné par le juge chargée de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au tribunal de 1ère instance Ben Arous dans l'affaire n°0213/2020, l'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés à la caisse des dépôts Ben Arous d'un montant de 4.025,000 le 5/7/2018 sous n°M005395, représentant le prix de la vente d'une voiture revenant à «SCAPI» société de l'industrie de l'aluminium, suite à la requête de distribution introduite par Maître Senda Abdelkafi, avocate, au nom de son mandat le Centre Financier aux Entrepreneurs, élisant domicile en son cabinet au 12 bis avenue Bab Bnet, Tunis.

En vertu des dispositions de l'article 468 CPCC tout créancier désirant participer à la distribution doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les trente jours de la publication au JORT ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation par l'intermédiaire d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux articles précédents.

Cette annonce est publiée conformément aux dispositions des articles 466, 467 CPCC.

2020T01188VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale ordinaire

CARTHAGE ASSISTANCE ET SERVICES SA

Capital social : 850.000 dinars

Immeuble Zemni, Lot A23, 4ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

RC : B1149481997

MF : 349608J/A/M/000

M CNSS : 00184676-85

Messieurs les actionnaires de la Société CARTHAGE ASSISTANCE & SERVICES SA sont convoqués à une assemblée générale, ordinaire qui aura lieu le samedi trente janvier 2021 (30/01/2021) à dix heures au siège de la société Immeuble Zemni, Lot A23, 4ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion de la société pour les exercices 2017 et 2018.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour les exercices clos au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2017 et au 31/12/2018.

4. Affectation des résultats 2017 et 2018.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2017 et 2018.

7. Questions diverses.

2020T01182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 29 Décembre 2020 à 10h

Société AERO TUNISIA S.A.

Société anonyme

Au capital de 4 365 000 Dinars

Identifiant Unique : 1184617E

Siège social : Z.I Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société AERO TUNISIA S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 décembre 2020 à 10h au siège social de la société MAXULA BOURSE sis à la Résidence Regency bloc A 1er étage, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 et des conventions règlementées ;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2020R02661SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Date : 29 Décembre 2020 à 09h00

Société AERO TUNISIA S.A.

Société anonyme

Au capital de 4 365 000 Dinars

Identifiant Unique : 1184617E

Siège social : Z.I. Hammam Zriba - 1152 Hammam Zriba

Messieurs et Mesdames les Actionnaires de la société AERO TUNISIA S.A., vous êtes invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 29 décembre 2020 à 9h au siège social de la société MAXULA BOURSE sis à la Résidence Regency bloc A 1er étage, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'assemblée générale extraordinaire relatif à l'émission d'obligations convertibles en actions ;

2. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'émission d'obligations convertibles en actions;

3. Autorisation d'émission d'obligations convertibles en actions pour un montant de 200 000 DT et renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises par conversion des obligations ;

4. Délégation au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'émission d'obligations convertibles en actions;

5. Pouvoirs pour formalités.

2020R02662SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 6/01/2021

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET S.A. au capital de 1.960.000 DT

Siège social : Avenue des Nations - Unis - 8050 Hammamet

MF : 385231Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 6 Janvier 2021 au siège de la société «Avenue des Nations - Unis - 8050 Hammamet» pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration sur la réduction du capital et l'augmentation concomitante du capital en vue de l'absorption des pertes;

2) Lecture et approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'opération de réduction du capital,

3) Augmentation du capital en numéraire,

4) Pouvoirs au conseil d'administration sur l'augmentation du capital.

2020R02664SANB3

Société "PANGEA SHIPPING GROUP"

Société anonyme

Au capital de 250 000 dinars

Siège social : 76, Avenue de la République, La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0544064P

MF : 0544064P/A/M/000

Les actionnaires du capital de la Société PANGEA SHIPPING GROUP sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à neuf heures au siège de la société située à 76, Avenue de la République, La Goulette 2060 Tunis, pour discuter de l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

- Questions diverses.

La convocation de l'assemblée générale des actionnaires est déposée au registre national des entreprises le 01/12/2020.

2020R02666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2020

SOCIETE DE PARTICIPATION ET DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS - SPPI - SICAR

Société anonyme

Au capital de 760.450 Dinars

Siège social : 02, Rue de Turquie - 1001 - Tunis

RNE : 0296315F

Matricule fiscal : 296315 F/A/M/000

Les actionnaires de la société SPPI-SICAR sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 décembre 2020 à 10 heures, au siège social de la société sis au 2, Rue de Turquie 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations réglementées y mentionnées;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Quitus aux Administrateurs;

- Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs;

- Cooptation d'un nouvel administrateur.

2020R02671SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2019 du 30/12/2020

MACOFLEX S.A

Siège social : Route de Tunis km 6 Soliman 8027 Nabeul

Identifiant Unique : 0028603T

MF : 28603T/A/M/000

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire le 30 décembre 2020 à 11h au siège social de la société pour délibérer l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du délai de tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport de gestion

3- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes

4- Affectation des résultats de l'exercice 2019

5- Questions diverses.

2020R02677SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INOPLAST FINANCIERE HOLDING

Société anonyme

Au capital 30 544 000 Dinars

Siège social : 70, Avenue Mohamed V 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique (RNE) : 1378567 M

Messieurs les actionnaires de la Société INOPLAST FINANCIERE HOLDING SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 10 heures au siège social sis au : 70, avenue Mohamed V -1002- Tunis (4ème Etage), et ce à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée;

2- Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions réglementées objets des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Renouvellement des mandats de quatre administrateurs et nomination de deux nouveaux.

7- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tous les documents relatifs à la dite assemblée générale sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social ci-haut mentionné.

2020R02679SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Agence Tunis Afrique Presse

Capital : 196.450 D.T.

Siège social : 7, Avenue Slimen Ben Slimen

El Manar II - Tunis

Messieurs les actionnaires de l'Agence Tunis Afrique Presse «TAP» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 29 décembre 2020 à 10 heures à son siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture de rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

6- Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2019.

7- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2020-2021-2022.

2020R02682SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Qui se tiendra une 3ème fois pour défaut d'atteinte du Quorum la 1ère et la 2ème assemblée

SOCIETE INDUSTRIELLE TUNISIENNE DE L'ENVELOPPE ET DU CARTONNAGE

"AL KHOUTAF"

Société anonyme

Au capital 9.000.000 dinars

Route de Gabès km 1,5 - 3003 Sfax

La première et la deuxième assemblée sont tenues sans délibérer pour défaut d'atteinte du quorum.

Ainsi et en vertu des dispositions de l'article 291 du CSC et de l'article 41 des statuts, les Actionnaires sont convoqués une 3ème fois à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le dimanche 27 décembre 2020 à 10h du matin au siège de la société sis à la Route de Gabès km 1,5- Sfax pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation de la réduction du capital de la société par absorption des pertes antérieures d'un montant de quatre millions cinq cent mille dinars (4 500 000 dinars) et ce par la baisse de la valeur nominale de l'action de 5d, 000 à 2d,500.

2/ Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social en numéraires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

3/ Approbation de l'augmentation du capital social en numéraires avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de six millions cinq cent mille dinars (6 500 000 Dinars) par l'émission de deux millions six cent mille actions (2 600 000 actions) pour un prix d'émission égal à la valeur nominale de chacune, soit deux dinars cinq cent millimes (2d, 500) à libérer intégralement lors de la souscription.

4/ Modification de l'article N.6 des statuts de la société.

5/ Pouvoirs pour formalités.

2020X01744SANB3

SOCIETE D'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE ET D'HOTELLERIE "S.I.T.H"

S.A au capital de 2600.000 dinars

Siège social : Avenue Hassen Hosni Abdelwaheb - 8050 Hammamet

I.U : 0384921Q

Les actionnaires de la société d'Investissement Touristique et d'Hôtellerie "S.I.T.H" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 02 Janvier 2021 à 9 heures du matin au siège social Avenue Hassen Hosni Abdelwaheb à Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Entériner le retard du terme de l'assemblée générale ordinaire

2) Lecture el approbation des rapports d'activité relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2015, 2016 et 2017

4) Approbation des états financiers des exercices 2015, 2016 et 2017

5) Affectation des résultats des exercices 2015, 2016 et 2017

6) Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

7) Quitus aux administrateurs

8) Renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration pour les exercices 2018, 2019 el 2020 et ce à titre de régularisation

9) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et ce à titre de régularisation

10) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020

11) Questions diverses.

2020X01752SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société «Les Carrelages & Préfabrications du Sud Gabès»

SA

Capital social : 1.188.000 TND

Siège social : Route de Sfax - Km I, Zone Industrielle 6071 Gabès - Port

I.U : 003605N

Conseil d'Administration de La Société «Les Carrelages & Préfabrications du Sud Gabès» SA convoque les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire qui auront lieu le mardi 29 décembre 2020 respectivement à 10h et à 12 h au siège de la société sis à la route de Sfax - Km I, Zone Industrielle 6071 Gabès - Port pour délibérer sur les ordres du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10h :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions réglementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019 ;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Assemblée générale extraordinaire à 12h :

1- Lecture et approbation le cas échéant des rapports du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription conformément à l'article 300 alinéa 2 du C.S.C.

2- Augmentation du capital social d'un montant de huit cent mille dix neufs dinars (800.019 DT) par l'émission de

24243 nouvelles actions de 33DT chacune.

3- Constat le cas échéant de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

4- Ouverture des délais de souscription des nouvelles actions.

5- Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social.

6- Pouvoir pour finaliser l'augmentation du capital social.

2020402532SANB3

2ème Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie

«SAINT» S.A

Capital social de 80.000,000 TND

Siège social : 5, rue de Suède Tunis - Tunisie

IV : 006175A

Le Conseil d'Administration de La Société Anonyme Immobilière du Nord de la Tunisie «SAINT» S.A, invite les actionnaires de la «SAINT» à se réunir en deuxième convocation successivement en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire au siège de la société de Gima 19 rue de l'Allemagne Tunis et à distance pour les non résident le mardi 29 décembre 2020 respectivement à 10h et à 12 h, pour délibérer sur les mêmes ordres du jour des assemblées réunies le 28/11/2020 :

I- Assemblée générale ordinaire à 10 h :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2. Lecture et approbation, le cas échéant, du rapport annuel sur la gestion de la société relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

4. Approbation, le cas échéant, des états financiers de l'exercice 2019 et des conventions règlementées ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2019;

7. Désignation ou renouvellement des membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

II- Assemblée Générale Extraordinaire à 12h :

1. Prorogation le cas échéant de la durée de la société

2. Modification le cas échéant de l'article 5 des statuts de la société

3. Approbation le cas échéant de la mise à jour des statuts

4. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

2020402534SANB3

Convocation

Société des Foires de Siliana

Société anonyme

Au capital de : 589 500 000 DT

Avenue Taieb M'hiri, 6100 Siliana

Messieurs les actionnaires de la société des foires de Siliana société anonyme, au capital de 589 500 dinars tunisiens, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 30 décembre 2020 à 10h au siège social de la société, sur convocation du Conseil d'administration à l'effet d'examiner les points de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019.

2) Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

3) Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers de l'exercice 2019.

4) Affectation des résultats de l'année 2019.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Questions diverses.

2020402559SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Touristique de Tabarka

Hôtel Ibn Khaldoun

S.A. au capital de 4 200 000 dinars

Siège social: Zone industrielle Charguia II - Angle rue du métal et rue des Entrepreneurs

2035 Tunis Carthage

Identifiant unique RNE : 0000738N

Affiliation CNSS : 64630 - 28

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 4 janvier 2021 à 10h heures au siège social de la société sis à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et mises à jour,

- Approbation et adoption des statuts modifiés et mis à jour,

- Pouvoirs pour formalités.

2020402570SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire

Société Immobilière et Touristique de Tabarka Hôtel Morjane

S.A. au capital de 4 523 660 dinars

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 rue du Koweït - 1002 Tunis

Identifiant unique RNE : 007495 T

Affiliation CNSS : 00035205 - 91

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière et Touristique de Tabarka - Hôtel Morjane, sont invités à assister à :

1- L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 4 janvier 2021 à 11 heures au siège de la société Yadis Holding sis à l'Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2017,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2017,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2017,

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2017,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2017,

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2018,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018,

- Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Lecture du rapport annuel de gestion de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers arrêtés au 31/12/2019,

- Approbation des conventions réglementées de l'exercice 2019,

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2019,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Nomination de nouveaux administrateurs,

- Désignation d'un commissaire aux comptes,

- Délégation des pouvoirs.

2- L'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 4 janvier 2021 à 14 heures au siège de la société Yadis Holding sis à L'Immeuble SOPIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs à la Zone Industrielle Charguia II - 2035 Tunis Carthage à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes,

- Prononciation sur la cession de l'hôtel Morjane Tabarka,

- Délégation de pouvoirs,

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des modifications et des mises à jour.

- Approbation et adoption des statuts modifiés et mis à jour,

- Questions diverses,

- Pouvoirs pour formalités.

2020402571SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE ENGINEERING ET CONSTRUCTION INDUSTRIELLE - T.E.C.I.-

Société anonyme

Au capital social de 6 300 000DT

Siège social : Centre Urbain Nord Lotissement AFH

Registre de commerce : B1127271997

Matricule Fiscal : 014085W/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société TECI sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 décembre 2020 à 10h au siège de la Société sis au Centre Urbain Nord, Lotissement AFH - Lot A4 - 1003 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et du délai de la convocation de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.

3. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

4. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019

7. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019.

Les documents requis par la loi sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020402575SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

IBEROSTAR TUNISIE

Société anonyme

Capital social : 100.000 DT

Siège social : Hôtel Averroes 8052 Yasmine Hammamet

Identifiant Unique : 0633 890P

Conseil d'administration tenu le 23/11/2020, convoque les actionnaires de la Société à :

1- L'assemblée générale ordinaire devant se tenir le lundi 4 janvier 2021 à 16 h par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

- Ratification du retard de la tenue de l'assemblée ;

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019 ;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes ;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2019 ;

- Approbation des conventions réglementées prévues à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2019

- Quitus aux membres du conseil d'administration ;

- Renouvellement du mandat des administrateurs ;

- Nomination du commissaire aux comptes ;

- Questions diverses ;

- Pouvoirs pour les formalités.

2- L'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le lundi 04 janvier 2021 à 18h par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

- Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Adoption des statuts mis à jour ;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

Cette publication annule et remplace la précédente publication ayant le même objet.

2020402578SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société mutuelle de base des services agricoles EL KHADRA

Siège social : Kairouan du sud

Identifiant unique : 854522 V

Nous avons l'honneur d'Inviter les adhérents à participer à l'AGO de la société mutuelle de base des services agricoles EL KHADRA, celle-ci aura lieu le 31 décembre 2020 à 10 heures du matin au siège social ; El Khadra Kairouan du sud et les délibérations portent sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et l'approbation du rapport moral et financier de la société

- Lecture et l'approbation des rapports de commissaires aux comptes des exercices suivants 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.

- Elire les nouveaux membres du conseil d'administration.

2020S01347SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle Agricole «SERJ WESLET»

Cité des Martyrs, 3120 - Oueslatia - Kairouan

MF : 1461931D

Messieurs les adhérents de la société Mutuelle "SERJ WESLET" sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 24 décembre 2020 à 10 heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbations des délais et formalités de convocation et de tenue de l'assemblée.

2- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019 à 2021.

3- Lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2018 et 2019

4- Approbation des états financiers, du rapport de gestion et des conventions réglementées des exercices 2018 et 2019.

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation des résultats

7- Approbation du départ et acceptation d'adhérents.

8- Remplacement du tiers du conseil d'administration.

Les documents de l'assemblée seront mis à la disposition des adhérents à partir du 9 décembre 2020 au siège de la société.

2020S01355SODB3

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Chuiggui Tebourba

MF : 0031697S

Les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Chuiggui Tebourba, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 12 janvier 2021 à 10 heures, au siège de la société sis à Chuiggui - Tebourba pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2019

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2019 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale.

2020402543SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles

"ELAMANA" Souassi

CNSS : 31526-63

RNE : 1333932V

Le conseil d'administration de la Société Mutuelle de base de Services Agricoles "ELAMANA" Souassi gouvernorat Al Mahdia informe tous ses membres que l'assemblée générale ordinaire doit avoir lieu le mardi 29 décembre 2020 à 9 h au siège de la salle des réunions du département de l'agriculture à Souassi, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2017/2018/2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3- Approbation des états financiers

4- Affectations des résultats des exercices 2017/2018/2019

5- Quitus pour les membres du conseil d'administration

6- Mise à jour de la liste des adhérents.

7- Renouvellement du tiers des membres du Conseil d'Administration.

Ceux qui remplissent les conditions légales et souhaitent se porter candidats au conseil d'Administration peuvent soumettre leur demande à cet effet au nom du Président du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé, à partir du 15 décembre 2020 jusqu'au 22 décembre 2020.

Remarque : Les documents relatifs à l'assemblée générale sont à la disposition des adhérents au siège de la société pendant toute la durée légale.

2020402558SODB3

Convocation

Sté Mutuelle de base des services Agricoles "Neapolis"

MF : 1572860B/N/P/000

La Société mutuelle de base de services Agricoles Neapolis de Dar Chaabane invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 29 décembre 2020 à 15 h au siège de la société.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2018-2019.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes et Approbation aux états financiers.

3- Donner quittes aux membres du conseil d'administration.

4- Election d'un tiers des membres du conseil d'administration et Approbation des nouveaux adhérents.

2020402566SODB3

Convocation

STE MUTUELLE DE BASE SE SERVICES AGRICOLES

«EL WIFAK» de Dar Chaabene El Fehri

MF : 40084T/M/N/000

La société mutuelle de base de services agricoles de Dar Chaabane El Fehri invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24 décembre 2020 à 10H du matin au siège de la société mutuelle.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2017, 2018 et 2019 pour approbation.

2- Lecture du rapport du commissaire au compte.

3- Donner le quiets aux membres du conseil sortants.

4- Election du tiers des membres du conseil d'administration.

5- Nomination commissaire au compte pour l'exercice 2020, 2021 et 2022.

2020402567SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu d'un jugement en référé n°11757 en date de 6 octobre 2020 émanant du tribunal de 1ère instance de Kairouan Mme Olfa Ben Sassi est nommée liquidateur judiciaire sur l'héritage de Mr Ibrahim Mouissi et Mme Hanen Majbri Juge Contrôleur.

N° Tel : 26 224 860 - 22 513 137.

2020T01195DIVD2

Perte Titre de propriété

Mr Gnaoui Ben Omar Ben Mokhtar Kheriji, titulaire de la CIN n°00476760 annonce la perte de Titre de propriété n°4576 titre foncier n°142904 Tunis d'un immeuble nommé Dar Omar sis Impasse Zhani rue Chabaka Beb Sadoune Tunis 4.

2020R02672DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Mahfouth Ben Mohamed Romdhane n° CIN 05668865 annonce la perte du titre de propriété de son père le défunt Mohamed Ben Abdallah Ben Houssine Romdhane n°07/9440 relatif à l'immeuble objet du titre foncier n°38415 Bizerte et attesté par le certificat de perte délivré par le poste de la garde nationale à Ras Jebel n°3005 en date du 23 novembre 2020.

Cet avis est aussi publié aux journaux "Alchourouk" et le "Quotidien" du 02/12/2020.

2020402549DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr. Sadok Marzouki titulaire de la carte d'identité 02381213 délivrée le 2 juillet 2014 informe qu'il a perdu le titre de propriété numéro 24816J/04 Jendouba daté le 29 janvier 2013 concernant le titre foncier numéro 16031 Jendouba.

2020402555DIVD2

	القوائم المالية لسنة 2018	شركة الخدمات الوطنية و الإقامات

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2018

	2018	2017	Variations
Actifs non Courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations Incorporelles	410 660,456	389 536,156	21 124,300
Amortissements	- 344 330,891	-301 674,669	-42 656,222
Immobilisations Corporelles	65 176 630,155	63 782 442,978	1 394 187,177
Amortissements	- 45 979 676,073	-43 896 258,056	-2 083 418,017
Immobilisations Corporelles à statut juridiques particulier	4 732 528,209	4 732 528,209	0,000
Amortissements	- 3 929 873,362	-3 751 380,346	-178 493,016
Immobilisations Encours	138 100,734	135 700,134	2 400,600
provision	- 135 700,134	-135 700,134	0,000
Immobilisations Financières	6 889 321,780	6 927 667,798	-38 346,018
Provisions	- 360 940,00	-360 940,000	0.000
Total des actifs immobilisés	**26 596 720,874**	**27 521 922,070**	**-925 201,196**
Total des actifs non courants	**26 596 720,874**	**27 521 922,070**	**-925 201,196**
Actifs Courants			
Stock	372 099,293	279 239,546	92859,747
Provisions	-2 547,000	-	-2 547,000
Clients et Comptes Rattachés	1 709 968,421	1 275 884,693	434 083,728
Provisions	- 625 080,938	-625 080,938	-
Autres actifs Courants	10 973 026,132	9 454 801,667	1 518 224,465
Provisions	- 2 704 137,009	-2 362 987,009	-341 150,000
Placements et Autres Actifs Financiers	151 397,470	134 545,611	16 851,859
Provisions	-770,932	-770,932	-
Liquidités et équivalents de liquidités	**46 168 321,884**	43 930 846,403	2 237 475,481
Total des Actifs Courants	**56 042 277,321**	**52 086 479,041**	**3 955 798,280**
Total des Actifs	**82 638 998,195**	**79 608 401,111**	**3 030 597,084**

Bilan
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2018

	2018	2017	Variations
Capitaux Propres			
Capital Social	19 291 180,000	19 291 180,000	0,000
Réserves	42 022 962,134	41 896 454,095	126 508,039
Autres Capitaux Propres	1 798 220,000	2 533 070,000	-734 850,000
Résultats reportés	3 552 653,409	- 1 130 170,707	4 682 824,116
Total des Capitaux Propres avant Résultat de l'exercice	**66 665 015,543**	**62 590 533,388**	**4 074 482,155**
Résultat de l'exercice	1 581 951,212	4 982 824,116	-3 400 872,904
Total des Capitaux Propres avant affectation	**68 246 966,755**	**67 573 357,504**	**673 609,251**
Passifs			
Passifs non Courants			
Provisions	8 655 310,381	6 865 880,986	1 789 429,395
Total Passifs non Courants	**8 655 310,381**	**6 865 880,986**	**1 789 429,395**
Passifs Courants			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	3 133 512,694	2 313 161,181	820 351,513
Autres Passifs Courants	1 922 602,449	1 535 159,155	387 443,294
Concours Bancaire et autres Passifs Financiers	680 605,916	1 320 842,285	-640 236,369
Total des Passifs Courants	**5 736 721,059**	**5 169 162,621**	**567 558,438**
Total des Passifs	**14 392 031,440**	**12 035 043,607**	**2 356 987,833**
Total des Capitaux Propres et des Passifs	**82 638 998,195**	**79 608 401,111**	**3 030 597,084**

Etat de Résultat
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2018

	2018	2017	Variations
Produits d'Exploitation			
Revenus	116 202 568,852	93 409 032,353	22 793 536,499
Autres Produits d'Exploitations	761 795,417	759 865,517	1 929,900
Productions Immobilisée			
Total des Produits d'Exploitation	**116 964 364,269**	**94 168 897,870**	**22 795 466,399**
Charges d'Exploitation			
Achats de Marchandises Consommés	109 081 189,973	84 560 779,864	24 520 410,109
Charges de Personnel	3 546 391,499	3 462 006,009	84 385,490
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	4 383 093,345	651 687,564	3 731 405,781
Autres Charges d'Exploitations	1 797 978,582	1 544 168,817	253 809,765
Total Charges d'Exploitation	**118 808 653,399**	**90 218 642,254**	**28 590 011,145**
Résultat d'Exploitation	**- 1 844 289,130**	**3 950 255,616**	**-5 794 544,746**
Charges Financières	614 332,111	217 173,505	397 158,606
Produits des Placements	4 150 432,664	3 226 060,099	924 372,565
Autres Gains Ordinaires	63 868,247	332 924,946	-269 056,699
Autres Pertes Ordinaires	173 228,458	2 308 333,997	-2 135 105,539
Résultat des Activités Ordinaires avant Impôt	**1 582 451,212**	**4 983 733,159**	**-3 401 281,947**
Impôt sur le Bénéfice	500,000	909,043	-409,043
Eléments extraordinaires		-	
Résultat Net de l'Exercice	**1 581 951,212**	**4 982 824,116**	**-3 400 872,904**
Effet modifications comptables	-	-	-
Résultat Net après modifications comptables	**1 581 951,212**	**4 982 824,116**	**-3 400 872,904**

Etat de Flux de Trésorerie
(Exprimé en Dinars)
Arrêté au 31 Décembre 2018

	2018	2017
Flux de Trésorerie Liés à l'Exploitation		
Résultat Net	**1 581 951,212**	**4 982 824,116**
Ajustements pour		
Amortissements et Provisions	4 669 883,270	3 167 729,769
Reprise provisions	-232 189,620	-2 598 554,576
Subvention d'investissement	-734 850,000	-734 850,000
Variation de stocks		91 085,187
Variation des Créances	-92 859,747	-565 808,756
Variation Autres Actifs	-434 083,728	371 208,016
Variation Fournisseurs et autres Dettes	-1 518 224,465	-340 632,799
Variation plus value valeur sur cession	567 558,438	0,000
Flux de Trésorerie Provenant de l'Exploitation	**3 807 185,360**	**4 373 000,957**
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement		
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles et Incorporelles	-1 417 712,077	-179 135,342
Décaissement Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financière	-172 818,000	-124 542,000
Encaissements Provenant des Emprunts	194 312,159	175 204,068
Décaissement Provenant de la Cession 'Immobilisations Financière	0,000	0,000
Flux de Trésorerie Liés aux activités d'Investissement	**-1 396 217,918**	**-128 473,274**
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement		
Décaissement provenant des dons et participation au fond social	-188 148,061	-183 560,364
Encaissements Provenant des des comptes du fond social	14 656,100	17 193,880
Flux de Trésorerie Liés aux activités de Financement	**-173 491,961**	**-166 366,484**
Variation de Trésorerie	**2 237 475,481**	**4 078 161,199**
Trésorerie au Début de l'Exercice	**43 930 846,403**	**39 852 685,204**
Trésorerie à la Clôture de l'Exercice	**46 168 321,884**	**43 930 846,403**

2020R02554BCFA5

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en dinars tunisiens)

ACTIFS	31/12/2019	31/12/2 018
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	206 453	199 969
Moins : amortissements	-200 459	-198 712
	5 994	1 257
Immobilisations corporelles	733 617	688 535
Moins : amortissements	-565 722	-512 816
	167 895	175 719
Immobilisations financières	1500	1500
Moins : provisions	-1500	-1500
	0	0
Total des actifs immobilisés	**173 889**	**176 976**
Autres actifs non courants	0	0
Total des actifs non courants	**173 889**	**176 976**
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0	0
Moins : provisions	0	0
Clients et comptes rattachés	1 528 401	1 308 907
Moins : provisions	-450 337	-466 323
	1 078 064	842 584
Autres actifs courants	253 385	512 959
Moins : provisions	-458	-458
	252 927	512 501
Placements et autres actifs financiers	1 299 391	1 200 000
Liquidités et équivalents de liquidités	198 085	64 348
Total des actifs courants	**2 828 467**	**2 619 433**
TOTAL DES ACTIFS	**3 002 356**	**2 796 409**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019
(Exprimés en dinars tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2 019	31/12/2 018
CAPITAUX PROPRES		
Subvention d'investissement	909 843	909 843
Amortissement subvention d'investissement	-826 037	-825 761
	83 806	84 082
Résultats reportés	2 283 515	1 918 740
Total des capitaux prop. avant résultat de l'exercice	**2 367 321**	**2 002 821**
Résultat de l'exercice	**224 895**	**364 775**
Total des capitaux propres avant affectation	**2 592 215**	**2 367 597**
PASSIFS		
Passifs non courants		
Autres passifs non courants		
Total des passifs non courants		
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	127 886	165 527
Autres passifs courants	282 255	263 286
Concours bancaires et autres passifs financiers		
Total des passifs courants	**410 141**	**428 813**
TOTAL DES PASSIFS		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**3 002 356**	**2 796 409**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2 019	31/12/2 018
Revenus	1 406 981	1 270 946
Autres produits d'exploitation	276	979
Subvention d'exploitation	508 900	746 000
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 916 158**	**2 017 925**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats consommés	72 470	47 106
Achats d'approvisionnement consommés	11 616	7 196
Charges de personnel	779 865	701 327
Dotations aux amortiss. et aux provisions	38 667	175 423
Autres charges d'exploitation	889 822	790 650
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**1 792 439**	**1 721 702**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**123 718**	**296 222**
Charges financières nettes	-5 066	-21 538
Produits des placements	103 769	70 982
Autres gains ordinaires	6905	23 893
Autres pertes ordinaires	-4 432	-4 785
RESULTAT DES ACTIVITES ORD. AVANT IMPOT	**224 895**	**364 775**
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DES ACTIVITES ORD. APRES IMPOT	**224 895**	**364 775**
Eléments extraordinaires (Gains/Pertes)		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**224 895**	**364 775**
Effets des modifications comptables		
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**224 895**	**364 775**

CONSEIL NATIONAL D'ACCREDITATION "TUNAC"

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2 019	31/12/2 018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	224 895	364 775
Ajustements pour :		
Amortissements et provisions	54 653	46 569
Amortissements des subventions d'investiss.	-276	-979
Variation des :		
- stocks		
- créances	-235 480	-142 992
- Autres actifs+placements	259 574	-298 488
-Fournisseurs et autres dettes	-37 640	10 285
- dettes	18 969	-50 366
Plus ou moins value sur cession		
Modifications comptables affectant RR		
production immobilisée		
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	**284 694**	**-71 197**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaiss.affectés à l'acquisit°.d'immob. Corp,etincorp	-51 566	-66 281
Encaiss.provenant de la cession d'immob.corp,etincorp		
Décaiss.affectéà l'aquisition d'immob.financières		
Encaiss.provenant de la cession d'immob.financières		
Flux de trésorerieaffectés aux activités d'invess.	**-51 566**	**-66 281**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements subventions		
Dividendes et autres distributions		
Décaissements liés aux placements	-99 391	186 281
Remboursements d'emprunts		
Flux de trésorerie provenant des activités de financ.	**-99 391**	**186 281**
Incidences des variat°. des taux de change sur les L.E.L		
Variation de trésorerie	**133 737**	**48 803**
Trésorerie au début de l'exercice	64 348	15 545
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**198 085**	**64 348**

2020R02681BCFA5

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

